



NUMÉRO 189

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 1^{er} février 2018

Appel nominal / 2

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil au Maire / 3

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2017 / 3

Communication sur l'actualité de GPSO / 3

1. Conseil Économique Social et Environnemental Local (CESEL) - Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger au sein de la commission de Sélection des candidatures / 4
2. ZAC Seguin-Rives de Seine – Îlot Y Bâtiment Yd1 – Foyer d'hébergement l'Olivier – Acte complémentaire à l'acte de vente en l'état futur d'achèvement – Autorisation du Maire à signer tous actes afférents / 4
3. Vente du patrimoine privé – Emplacement de parking en copropriété 121-129, rue de Bellevue – Autorisation donnée au Maire pour signer tous actes afférents / 6
4. Élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal – Débat sur les orientations générales / 6
5. Rapport 2017 sur la situation en matière de développement durable / 8
6. Rapport 2017 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes / 10
7. Recours à l'emprunt et aux instruments de couverture – Définition de la politique d'endettement et délégation au Maire pour l'exercice 2018 / 11

8. Débat sur les orientations budgétaires (DOB) de l'exercice 2018 relatif au budget principal et aux budgets annexes / 12

9. Demandes de subventions – Équipements culturels municipaux / 18

10. Personnel communal – Mesures diverses / 19

11. Projet de fusion des écoles maternelle et élémentaire Silly – Avis préalable du Conseil municipal / 19

12. Participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement des écoles privées pour l'année 2018 – Convention de participation au projet scientifique du lycée Notre-Dame de Boulogne / 20

13. Convention de partenariat avec le Fonds régional d'art contemporain d'Île-de-France et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale des Hauts-de-Seine – Approbation et autorisation donnée au Maire de signer / 20

14. Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) maternels et élémentaires – Autorisation donnée au Maire de signer la convention d'objectifs et de financement *Prestation de service ALSH / Aide spécifique rythmes éducatifs* de la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine / 21

15. Bourses au permis de conduire – Attribution d'une aide financière en faveur des jeunes Boulonnais de 18 à 25 ans / 21

16. Démocratie locale – Renouvellement des membres des conseils de quartier de la Ville / 22

17. Travaux de peinture et travaux de maçonnerie dans divers bâtiments communaux – Autorisation donnée au Maire pour signer les marchés à bons de commande / 23

18. Seine Musicale – Convention de partenariat / 23

19. Récolement décennal des musées – Opérations de post-récolement / 24

Questions orales / 24

Le 1^{er} février 2018 à 18 heures 30, les membres du Conseil municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Boulogne Billancourt, sous la présidence de M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire, individuellement et par écrit, le 26 janvier 2018.

Monsieur BAGUET, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Pierre-Christophe BAGUET, M. Gauthier MOUGIN, Mme Marie-Laure GODIN, M. Pascal LOUAP, Mme Béatrice BELLARD, M. Marc FUSINA, Mme Christine BRUNEAU, M. Michel AMAR, Mme Marie-Anne BOUÉE, M. Léon SEBBAG, Mme Jeanne DEFRANOUX, Mme Isaure de BEAUVAL, M. Bertrand-Pierre GALEY, Mme Christine LAVARDE-BOËDA, M. Philippe TELLINI, Mme Sandy VETILLART, M. Pierre DENIZIOT, Mme Sylvie ROUGNON, M. Jean-Claude MARQUEZ, Mme Armelle GENDARME, Mme Anne-Charlotte LORBER, Mme Esther KAMATARI, M. Jonathan PAPILLON, Mme Christine DELOFFRE, M. Laurent GOUILLIARD, Mme Claire de THÉZY, Mme Joumana SELFANI, M. Raphaël LABRUNYE, Mme Emmanuelle CORNET-RIQUEBOURG, M. Nasser RUMJAUN, Mme Carole HOOGSTOËL, M. Claude ROCHER, Mme Véronique GAUDOUX-DAUVILLIER, M. Sébastien POIDATZ, Mme Élisabeth de MAISTRE, M. Nicolas MARGUERAT, Mme Agathe RINAUDO, M. Emmanuel BAVIÈRE, M. Olivier CARAGE, M. Pierre-Mathieu DUHAMEL, Mme Fatima CARDETAS, Mme Caroline PAJOT, M. Pierre LAURENCIN, Mme Sylvie MOREL, M. Pierre GABORIT, Mme Judith SHAN, M. Vincent GUIBERT, M. François THELLIER.

EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

M. Frédéric MORAND qui a donné procuration à M. Pascal LOUAP
M. Daniel BENHAROUN qui a donné procuration à M. Michel AMAR pour le point n°1
M. Vittorio BACCHETTA, qui a donné procuration à M. Laurent GOUILLIARD jusqu'au point n°3
Mme Sana DRIDI-BLANGER qui a donné procuration à Mme Joumana SELFANI
Mme Isabelle WEILL qui a donné procuration à M. Pierre-Mathieu DUHAMEL
M. Jean-Michel COHEN qui a donné procuration à M. Pierre LAURENCIN

ABSENTE : Mme Ségolène MISSOFFE

Mme Agathe RINAUDO a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

M. BAGUET : Bonsoir, mes chers collègues. Le quorum étant atteint, je vous propose de débiter notre conseil municipal.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

En l'absence de remarques et de questions sur ce point, le Conseil municipal prend acte du compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal au Maire.

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2017

En l'absence de commentaires, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATION SUR L'ACTUALITÉ DE GPSO

M. BAGUET : Comme d'habitude, cette communication vous a été remise sur table. Elle contient des choses positives et d'autres qui le sont moins. S'agissant des choses moins positives, je citerai tout d'abord la mise en place de la réforme du stationnement payant, qui comme vous avez pu le constater ne se déroule pas dans de bonnes conditions. Je rappelle que les services de l'État n'étaient pas suffisamment préparés et que nos partenaires n'ont pas été à la hauteur. En effet, comme le monopole génère beaucoup trop de travail au même moment, ils ont quelque peu négligé certaines villes et certains territoires. De fait, nos concitoyens ne se sont pas véritablement retrouvés dans cette réforme. De plus, le Forfait de post-stationnement (FPS) est un dispositif relativement compliqué. J'ajoute également que nous avons acheté des parcmètres dits « intelligents », mais que nous devons quand même les régler un par un. Comme nous en avons 700 sur l'ensemble de la ville, cela demande un peu de temps. Néanmoins, nous allons essayer d'être le plus opérationnel possible.

La deuxième démarche « peu glorieuse » est celle de Vélib', puisqu'on ne peut pas dire que le changement de prestataire au 1^{er} janvier entre Vélib' et Smovengo soit une véritable réussite. Je crois d'ailleurs qu'il n'y avait que sept stations installées sur la soixantaine de villes concernées, alors qu'il devait y en avoir 600, ce qui représente une sérieuse différence. On nous avait promis que cinq stations sur sept seraient ouvertes au sein de Grand Paris Seine Ouest (GPSO)

au 31 janvier. J'espère qu'elles fonctionnent correctement et qu'elles sont au moins connectées. D'ailleurs, aussi bien les élus des syndicats concernés que ceux de GPSO ont demandé des comptes à nos prestataires. Dans le premier cas comme dans le second, nous espérons bien obtenir des dommages et intérêts, car nous ne pouvons pas nous engager dans des marchés aussi importants si les prestataires ne se donnent pas les moyens de mettre correctement en place les engagements contractés.

Quant aux choses positives, nous poursuivons notre lutte contre les incivilités, comme le démontre le nombre de Procès-Verbaux (PV) pour dépôts sauvages et nuisances sur la voie publique qui ne cesse de progresser. D'ailleurs, GPSO va prochainement agréer treize nouveaux agents, même si les procédures d'assermentation par la Préfecture et par le Tribunal sont relativement longues. Pour autant, nous n'allons pas relâcher nos efforts sur ce sujet.

Nous avons également lancé la deuxième saison du Booster So Digital, et avons édité un guide des Associations et Ressources Emploi. Les entreprises ont d'ailleurs apprécié de voir toutes les actions engagées par Seine Ouest Entreprise et Emploi réunies dans un seul livret.

Dans le même temps, nous avons validé l'entrée de GPSO en tant qu'actionnaire de la Société Publique Locale (SPL) Val de Seine Aménagement, lors du Conseil territorial du 6 décembre dernier, puisque le transfert de compétences a été effectif au 31 décembre 2017 – nous avons effectivement anticipé l'ouverture de cet actionariat. Enfin, nous avons aussi voté le Règlement Local de la Publicité intercommunal (RLPi) le 21 décembre dernier, dont nous reparlerons un peu plus tard dans notre ordre du jour.

Dans cette communication, vous trouverez également un compte-rendu des actions engagées pendant la crue de la Seine. Je tiens d'ailleurs à remercier les services de GPSO qui se sont démenés sur l'ensemble du territoire pour secourir les propriétaires ou les locataires de bateaux, le jour comme la nuit, les samedis et dimanches. Nous avons même reçu beaucoup de mails de remerciements et de félicitations, que je n'ai pas manqué de transmettre aux agents concernés.

Sachez par ailleurs que j'ai adressé une lettre au Directeur départemental de la RATP, car nous avons découvert – comme tous les Boulonnais – que les trois stations de métro Pont de Sèvres, Billancourt et Marcel Sembat étaient fermées ce matin à huit heures. Certes, nous pouvons comprendre les difficultés liées à la remontée de la nappe phréatique, car nous savons que celle-ci est très présente à Boulogne-Billancourt. Toutefois, personne n'a été informé, ni la Ville, ni les maires voisins, ni le Département. Nous connaissions jusqu'à présent les déficits de communication de la SNCF,

mais si la RATP s'y met ! Il est absolument anormal que la Ville ait dû communiquer la fermeture intempestive de ces trois stations sur les réseaux sociaux, d'autant que la RATP devait bien être au courant de ce phénomène avant ce matin. À ce propos d'ailleurs, nous avons recensé des dégâts dans huit parkings, dont le nouveau du stade Le Gallo ou encore ceux de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), sans oublier les emplacements sur le Trapèze. Ceci dit, il paraît que la décrue a commencé.

Enfin, vous trouverez également un résumé des actions engagées sur la fermeture de la RD 1 depuis le 5 janvier dernier. Je rappelle qu'il s'agit d'un sujet compliqué, même si le résultat s'avère moins mauvais que ce à quoi nous nous attendions, au regard des premiers échanges que nous avons eus avec la RATP concernant les circuits des bus. En effet, cette fermeture génère beaucoup de nuisances sur la RN 118, pour les riverains et pour ceux qui viennent travailler sur le Trapèze. D'autre part, nous avons assisté à une conférence du Premier Ministre de quatre heures vendredi dernier, à laquelle tous les maires ayant des gares en construction ou en prévision de construction étaient invités, de même que les parlementaires d'Île-de-France. Peut-être avez-vous parcouru le rapport de la Cour des comptes du mois de décembre sur le fonctionnement de la Société du Grand Paris (SGP) ? Tout cela ne me semble pas de bon augure et nous n'avons pas de réelle visibilité. Madame BORNE nous a d'ailleurs adressé une lettre stipulant que l'ensemble du réseau serait maintenu dans sa totalité, mais qu'il fallait revoir sa planification et son calendrier. Je rappelle à l'origine que les ingénieurs de la SGP avaient prévu la fermeture des quais pour 72 mois, soit six ans, et que nous avons obtenu avec Monsieur DEVEDJIAN que cette durée soit réduite à 34 mois. Or, il est question de prolonger ce chantier de 24 mois. Nous arriverions alors à 58 mois. J'espère que nous n'allons pas retrouver les 72 mois prévus initialement ! Quoi qu'il en soit, sachez que les services de GPSO, du Département, de la Ville et de la SGP participent énormément aux aménagements routiers pour limiter au maximum les nuisances. Voilà pour cette communication. Y a-t-il des questions sur ces différents sujets ? (Il n'y en a pas).

Avant d'entamer l'examen de notre ordre du jour, j'aimerais revenir sur les changements de date du conseil municipal, dont vous avez tous été informés. Vous avez donc remarqué que nous avons remplacé le jeudi 29 mars par le jeudi 22 mars et que nous avons remplacé le conseil du jeudi 28 juin par deux séances, une le jeudi 24 mai et une autre le jeudi 12 juillet. Cela nous permettra de reporter le conseil du mois de septembre au jeudi 11 octobre, sachant que nous conservons celui du jeudi 29 novembre. Nous nous excusons pour ces changements de date, liés à l'actualité et à l'ordre du jour de nos conseils municipaux. De la même façon, vous avez également été destinataires de nouvelles dates de réunion des commissions.

1. CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL LOCAL (CESEL) – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER AU SEIN DE LA COMMISSION DE SÉLECTION DES CANDIDATURES

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Nous devons de nouveau désigner sept représentants pour la commission de Sélection des candidatures au Conseil Économique Social et Environnemental Local (CESEL), dont cinq élus de la majorité et deux de l'opposition. Qui est candidat pour le groupe *La Ville Citoyenne* ?

M. GABORIT : Je propose d'être le candidat de mon groupe.

M. BAGUET : D'accord. Qui est candidat pour le groupe *Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt* ?

M. DUHAMEL : Nous proposons la candidature de Mademoiselle CARDETAS.

M. BAGUET : D'accord. Pour ce qui est de la majorité, nous conservons les mêmes candidats, à savoir Madame GODIN, Monsieur BACCHETTA, Madame de BEAUVAL, Monsieur PAPIILLON et Madame BRUNEAU. Souhaitez-vous un vote à bulletin secret ? (Le Conseil municipal accepte le principe du vote à main levée à l'unanimité). Je mets donc aux voix ces sept candidatures.

Ont obtenu :

- Madame GODIN, 54 voix, ÉLUE
- Monsieur BACCHETTA, 54 voix, ÉLU
- Madame de BEAUVAL, 54 voix, ÉLUE
- Monsieur PAPIILLON, 54 voix, ÉLU
- Madame BRUNEAU, 54 voix, ÉLUE
- Monsieur GABORIT, 54 voix, ÉLU
- Mademoiselle CARDETAS, 54 voix, ÉLUE

M. BAGUET : Je propose de vous réunir rapidement, de sorte que ce nouveau CESEL soit remis en place au printemps.

La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité.

2. ZAC SEGUIN-RIVES DE SEINE – ÎLOT Y BÂTIMENT YD1 – FOYER D'HÉBERGEMENT L'OLIVIER – ACTE COMPLÉMENTAIRE À L'ACTE DE VENTE EN L'ÉTAT FUTUR D'ACHÈVEMENT – AUTORISATION DU MAIRE À SIGNER TOUS ACTES AFFÉRENTS

M. Gauthier MOUGIN, Premier Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,
Nous revenons vers vous concernant l'îlot Y et plus

particulièrement le foyer d'hébergement l'Olivier, pour lequel vous aviez autorisé le Maire à signer un acte en son temps. Aujourd'hui, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le Maire à signer un acte complémentaire compte tenu d'une légère modification de prix liée à des travaux complémentaires. Je rappelle que ces travaux arrivent généralement à la fin du processus, lorsque la définition des besoins et des chantiers terminaux se précise. Il est apparu nécessaire de réaliser une gaine de désenfumage à l'intérieur de ce foyer, ce qui au final fait augmenter le prix des travaux de 116 266,80 euros TTC. Il vous est donc demandé d'approuver cet acte complémentaire et d'autoriser le Maire à le signer.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des travaux.

Mme de MAISTRE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Le groupe *La Ville Citoyenne* fait remarquer qu'avec cette opération, c'est tout l'îlot, à l'exception du foyer Coallia situé rue Nationale, qui sera réhabilité. Bien que ce ne soit pas le sujet de la délibération, il demande ce qui est prévu pour ce bâtiment et quel est le dernier point d'étape avec la Préfecture. Il lui est répondu qu'aucune information à ce sujet n'est connue. Le groupe *La Ville Citoyenne* indique qu'il reposera donc ses questions en séance. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Le groupe *La Ville Citoyenne* s'interroge sur les montants du devis de 41 000 euros et se demande comment la Ville peut être certaine que cela correspond au montant exact des travaux à réaliser. Il est indiqué qu'il s'agit d'un devis réalisé dans le cadre de l'économie globale du projet, cette prestation étant une prestation complémentaire. Le projet est suivi par les services techniques de la Ville. L'opération globale sera neutre financièrement pour la Ville dans le pire des scénarios, les provisions pour aléas ayant été fixées à un niveau élevé. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). S'agissant du foyer Coallia, nous suivons ce dossier de très près avec la Préfecture. Monsieur le Préfet a même mandaté le Sous-préfet Monsieur Philippe MAFFRE, Préfet d'Antony et de Boulogne-Billancourt, à ce sujet. Plusieurs réunions ont déjà eu lieu et Madame GODIN a également participé à des séances en sous-préfecture. Lors de la dernière réunion, le propriétaire nous a annoncé qu'il allait vendre le bâtiment et que l'association Coallia allait confier la gestion à l'association Adoma. Nous étions donc un peu surpris. Nous avons demandé un rendez-vous d'urgence avec

Monsieur MAFFRE, auprès du nouveau Président de Coallia, l'ancien Préfet de région, Jean-François CARENCO. Ce dernier nous a reçus dans ses bureaux à Paris et nous a confirmé qu'il était en négociation avec Adoma. Il nous a aussi indiqué que cette dernière se proposait de racheter le bâtiment, puisqu'elle possède également une structure immobilière.

Il est vrai que nous tournons en rond dans ce dossier depuis des années et que Coallia ne fait preuve d'aucune volonté de résoudre les problèmes. Je rappelle que les portes coupe-feu sont encore stockées dans les sous-sols, cela même après le dramatique incendie de cet immeuble. On nous explique que ces portes n'ont pas été posées sous prétexte que les ouvriers ne peuvent pas travailler en sécurité. Bref, on nous raconte tout et son contraire. Il en est de même pour le contrôle d'accès au bâtiment, puisque le pass permettant de contrôler les entrées et les sorties n'a toujours pas été posé. Il n'y a clairement donc aucune volonté de la part de Coallia. Ils nous disent même qu'ils ne feront aucun effort tant qu'ils seront victimes de la grève des loyers, qui dure maintenant depuis plus de quinze mois. Or, il est évident que les histoires de « gros sous » doivent passer en second, dès lors que la vie d'êtres humains est en danger.

Quoi qu'il en soit, on nous a promis une réponse très rapide et le rendez-vous avec Adoma est en cours d'être fixé. Nous espérons donc arriver rapidement à une solution. J'ai expliqué que la ville de Boulogne-Billancourt n'était pas contre la réhabilitation des foyers, et que nous avons déjà travaillé sur le transfert du foyer Aftam de la rue du Dôme sur la rue Yves - Kermen. Tout s'est d'ailleurs très bien passé, puisque tout le monde avait participé financièrement à cette opération, aussi bien le promoteur Vinci que la Croix-Rouge ou Renault (qui était propriétaire d'une partie des terrains situés rue du Dôme), ou encore la Ville. De la même manière, nous avons également lancé une opération de réhabilitation (en cours) dans l'autre foyer Adoma de la rue de Meudon, en face du parc des Glacières, sur lequel là aussi les choses se passent très bien. Le permis de construire a été délivré et GPSO a même participé au financement de l'étude sociale que nous réalisons avant d'engager ce type de travaux. De plus, les riverains ont également pris connaissance du chantier.

Bref, nous sommes capables de réaliser de belles choses pour proposer des logements décents aux résidents. Reste que ce problème du foyer de la rue Nationale n'est toujours pas résolu, tout comme celui du quai de Stalingrad, pour lequel les services d'hygiène ont demandé la fermeture de la cuisine clandestine. Je rappelle que des opérations de police ont déjà eu lieu pour fermer les cuisines de la rue Nationale et de la rue de Meudon, suite à la découverte de 700 kilogrammes de viandes avariées, sans compter les nombreux

dysfonctionnements de ces structures. Nous demandons par conséquent que le gestionnaire actuel, même s'il l'est encore de manière provisoire, apporte toutes les conditions nécessaires de sécurité aux résidents, de sorte que nous nous orientions vers un projet social et immobilier cohérent. Voilà ce que je pouvais vous dire sur ce dossier. Quoi qu'il en soit, nous avançons, même si les choses n'avancent pas suffisamment rapidement à mon goût. De plus, nous venons de changer d'interlocuteur, ce qui n'est jamais facile dans ce genre d'affaire. Je mets aux voix cette délibération.

La délibération n°2 est adoptée à l'unanimité.

3. VENTE DU PATRIMOINE PRIVÉ – EMPLACEMENT DE PARKING EN COPROPRIÉTÉ 121-129, RUE DE BELLEVUE – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER TOUS ACTES AFFÉRENTS

M. Gauthier MOUGIN, Premier Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,
Comme vous le savez, nous avons l'habitude de passer par voie d'enchères devant la Chambre des Notaires lorsque nous procédons à des ventes de patrimoine privé. En effet, nous procédons exceptionnellement à des ventes de gré à gré, notamment lorsque les enchères ne nous permettent pas de trouver preneur ou d'atteindre le prix de réserve. Cela est le cas avec ce parking d'un ensemble immobilier situé au 121-129, rue de Bellevue. Nous vous proposons donc de vendre ce bien de gré à gré à un acquéreur qui s'est manifesté, pour la somme de 20 000 euros.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité.

4. ELABORATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL – DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES

M. Gauthier MOUGIN, Premier Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,
Je rappelle que ce règlement est aujourd'hui porté par le Territoire, et qu'il s'inscrit désormais à une échelle intercommunale, c'est-à-dire dans une dimension plus large que celle de la simple commune. C'est en quelque sorte le pendant des dispositions prévues par le Grenelle de l'environnement pour les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), à cela près qu'il s'agit de la publicité.

Comme notre territoire est très disparate et qu'il présente différentes facettes, nous avons d'abord réalisé un diagnostic, pour lequel nous avons été assistés par un bureau d'études. Nous avons ensuite recensé les différentes catégories de difficultés pouvant se poser dans l'élaboration de ce règlement et dans la réalité des situations concernant la publicité. Je rappelle que la publicité qui nous intéresse dans le cas présent concerne celle qui se voit depuis la voie publique, qu'elle soit apposée à l'extérieur ou à l'intérieur des propriétés privées. Ce règlement recouvre donc un large champ de supports divers et variés, puisqu'il concerne aussi les affichages lumineux des intérieurs et des extérieurs des vitrines, en lien avec l'avènement du numérique et des nouvelles technologies.

J'ajoute que ce règlement local de la publicité a été adopté en conseil de territoire au mois de décembre dernier, et que la loi prévoit de tenir un débat sur ce sujet devant chacune des huit communes du territoire. Voilà donc l'objet de notre discussion aujourd'hui. D'ailleurs, vous avez pu apprécier à la fois la substance et la définition de chaque question liée à la publicité extérieure, aussi bien en conseil de territoire que dans les documents qui vous ont été fournis, ou lors de la commission de lundi dernier.

Je rappelle que ce règlement concerne à la fois les supports posés directement sur les immeubles ou sur le domaine public (mâts ou panneaux), que les supports portés sur le domaine privé. Il s'agit également d'apprécier la taille de chacun des supports en fonction du contexte et de la densité urbaine. Celle-ci diffère en effet entre une ville comme Boulogne-Billancourt ou Issy-les-Moulineaux, qui possèdent leurs propres singularités, et des communes un peu plus « rurales », comme Ville d'Avray ou Marnes-la-Coquette.

En ce qui concerne notre territoire, nous avons décidé de limiter à la fois l'impact et la proportion des supports publicitaires, puisque la taille de chaque panneau devra être réduite. Plus concrètement, nous avons décidé de diminuer le nombre de panneaux et de supports publicitaires sur la commune, afin de limiter une forme de « pollution visuelle ».

Voilà donc en quelques mots le résumé de cette délibération, qui a déjà donné lieu à des débats antérieurement. Je rappelle que nous en sommes simplement à l'élaboration des grandes lignes et des grands objectifs, et que nous reviendrons vers vous ultérieurement pour vous présenter des dispositions plus techniques et pointues. Le débat est donc ouvert. Nous vous demanderons ensuite d'en prendre acte, de sorte que nous puissions continuer cette procédure.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des travaux.

Mme de MAISTRE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux :

Lors de la présentation en commission élargie, le groupe *La Ville Citoyenne* a demandé quels étaient les revenus générés par ces publicités pour la Ville. Il est répondu qu'en ce qui concerne les enseignes et « autres publicités », les revenus sont de l'ordre de 150 000 euros par an, sachant que la valorisation est plus difficile à établir pour les occupations du domaine. Toutefois, des calculs devraient être effectués à ce sujet. Le groupe *La Ville Citoyenne* précise qu'il attendait justement une réponse liée aux enseignes et publicités et non aux revenus du domaine public. Cette réponse est donc satisfaisante.

Enfin, le groupe *La Ville Citoyenne* indique que la réunion de cette commission spéciale est une très bonne chose. Il précise que la procédure mise en œuvre pour le RLPi est exactement la même que celle qui devra être suivie pour la révision du PLU et souhaiterait en conséquence qu'une commission similaire soit tenue lors de la révision de ce plan. Avis favorable à l'unanimité rendu en commission simple.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions concernant ce rapport ? Monsieur THELLIER.

M. THELLIER : Merci de me donner la parole Monsieur le Maire. Monsieur MOUGIN a employé le terme de « pollution visuelle ». Il se trouve que j'ai réalisé un petit sondage autour de moi sur les panneaux publicitaires, en particulier les plus grands. Les remarques émises ont été les suivantes : « inutile », « gênant pour la vue et les déplacements », « agressif et disgracieux », voire « dangereux », notamment pour les panneaux lumineux tournants qui risquent de déconcentrer les conducteurs. Pourquoi donc autoriser ces panneaux d'autant plus qu'ils rapportent assez peu financièrement à la Ville ? Cela dit, les personnes que j'ai interrogées m'ont dit qu'elles étaient tout à fait favorables au dispositif d'informations à taille humaine, pour les plans de la Ville et des quartiers, ainsi que pour les informations culturelles, sportives et municipales. Il serait bon d'ailleurs d'effectuer un sondage auprès de nos concitoyens pour savoir ce qu'ils en pensent.

Si vous me le permettez, j'aimerais partager avec vous mon analyse, qui est évidemment beaucoup plus engagée. Notre système économique est basé sur une croissance sans fin et sur une hyperconsommation, qui conduisent aux dégâts environnementaux que nous subissons (pollutions diverses et variées, changements climatiques, perte de biodiversité). La publicité participe activement à ce système et en est l'un des moteurs. Lutter contre la publicité relève donc, à mon humble avis, de la défense du bien commun.

D'autre part, je vous invite à regarder ce qui a été fait dans la ville de Grenoble, puisque la municipalité a décidé de ne pas renouveler le contrat avec l'entreprise JC Decaux, et de ne pas lancer de nouveaux appels d'offres pour l'affichage publicitaire. L'effet de libération de l'espace public et d'embellissement de la ville a été immédiat. La Ville a fait développer un nouveau mobilier urbain de petite taille à destination des piétons et celui-ci donne satisfaction à la population.

Sur les autres dispositifs (les plus petits), il me semble tout à fait légitime que nos artisans et nos petits commerçants puissent faire de la promotion pour leurs produits et leurs services, et que nos entreprises puissent afficher leurs enseignes. Mais tout cela doit être fait avec discernement, goût et sobriété, et à condition que ces dispositifs ne consomment pas d'énergie, n'encombrent pas les trottoirs et ne gâchent pas la vue.

Enfin, un dernier mot pour féliciter l'action de la Ville quand elle promeut l'embellissement des pignons par des peintures ou des œuvres d'arts, d'autant que la population y semble très favorable. En résumé, je vous dirai la chose suivante : « oui à l'art, oui à l'information citoyenne et non à la pub ! ».

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Vous prenez l'exemple de Grenoble, mais c'est une des villes de France les plus polluées. De fait, la commune élimine les pollutions les unes après les autres, à commencer par celle du mobilier urbain. Cependant, ce mobilier urbain a quand même son utilité, car on nous réclame aussi des abribus pour les stations. Il faut donc trouver le bon équilibre et c'est l'objet de cette étude. La publicité n'est peut-être pas une chose fantastique, mais elle rapporte tout de même 150 000 euros, ce qui n'est pas rien au moment où l'on nous presse de toutes parts, et que l'on nous impose de nouvelles amendes et de nouveaux prélèvements tous les jours. Encore une fois, il s'agit de trouver le meilleur équilibre entre les recettes, le souci d'informer et la possibilité pour les commerçants et les artisans d'assurer la promotion, tout en partageant au mieux l'espace public. Tout cela doit donc être maîtrisé et c'est ce que nous faisons.

Je rappelle que le marché du mobilier urbain des autres communes de GPSO sera renouvelé en 2019, et que celui de Sèvres et de Boulogne-Billancourt a été conclu en 2004 pour une durée de vingt ans – ce qui signifie qu’il se termine en 2024. Toutefois, j’ai quand même demandé s’il était possible de revenir sur ce marché, mais je crains que le fait de se désengager nous coûte très cher, d’autant que nous nous rapprochons du terme. Quoi qu’il en soit, nous regardons ce qu’il est possible de faire pour aboutir à une politique globale plus cohérente dans les huit villes de GPSO. Certes, ce RLPi n’est peut-être pas idéal et nous pouvons toujours faire mieux, comme vous le dites. Cependant, il va dans le bon sens.

Le Conseil municipal prend acte du débat concernant les orientations générales du Règlement Local de Publicité intercommunal.

5. RAPPORT 2017 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

M. Bertrand-Pierre GALEY, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, comme vous le savez, les villes de plus de 50 000 habitants sont tenues d’établir chaque année un rapport de synthèse sur la situation en matière de développement durable. Concrètement, ce rapport met en lumière les actions politiques et le programme entrepris par la Ville dans les cinq voies de développement durable que sont :

- la lutte contre le changement climatique, la protection de l’atmosphère ;
- la préservation de la biodiversité des milieux et des ressources ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- l’épanouissement de tous les êtres humains ;
- le développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

J’attirerai votre attention sur quelques actions nouvelles engagées en 2017. Elles vous démontrent que le développement durable n’est peut-être pas forcément très rhétorique ni très spectaculaire, mais qu’il s’agit d’actions quotidiennes, effectives et pédagogiques. Plus concrètement, il s’agit notamment de :

- la conversion de la chaudière de l’Hôtel-de-ville au biogaz ;
- l’expérimentation du tri sélectif des bio-déchets au sein du groupe scolaire Jean-Baptiste Clément pour sensibiliser les enfants au tri des déchets alimentaires – que nous allons également développer dans d’autres écoles ;
- la distribution dans toutes les écoles élémentaires de corbeilles pour le recyclage du papier. Cette action permet

d’initier les enfants à cette problématique dans le cadre de la vie scolaire ;

- la poursuite de la végétalisation d’espaces publics vacants par des citoyens et des associations (allée des Dominicaines par exemple) ;
- le développement des modes de production et de consommation responsables dans les cantines et dans la restauration scolaire, à l’occasion du renouvellement de marché, avec notamment l’accent sur les fruits issus de circuits courts (moins de 100 kilomètres). Ces circuits concernent les légumes frais cultivés en France, l’achat de poissons issus d’une pêche raisonnée, le recours de plus en plus régulier à des produits biologiques ou issus de l’agriculture raisonnée.

Voilà donc les quelques éléments nouveaux de l’année 2017, sans oublier la poursuite d’actions à long terme, dont les détails figurent dans ce rapport. J’ajoute que nous avons essayé d’améliorer la présentation de ce document, pour en faciliter son intérêt et sa lecture. Il vous est donc demandé de donner acte de la présentation du rapport annuel sur la situation de la ville de Boulogne-Billancourt en matière de développement durable, portant sur l’année 2017.

M. BAGUET : Merci Monsieur GALEY. Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur THELLIER, puis Monsieur GUIBERT.

M. THELLIER : Merci, Monsieur le Maire. La loi a rendu obligatoire la rédaction de ce rapport car, suite au Grenelle de l’environnement, l’ensemble de nos députés ont pris conscience que de véritables menaces environnementales pesaient sur l’humanité (menaces que j’ai rappelées tout à l’heure).

Cette prise de conscience n’est pas du tout une lubie de bobo. Il y a à peine deux mois, 15 000 scientifiques, issus de 184 pays, ont signé une alerte solennelle sur l’état de la planète. Cet appel a été publié dans le journal *Le Monde*. Je vous citerai juste quelques mots de leurs conclusions. « *L’humanité doit adopter une alternative plus durable écologiquement que la pratique qui est la sienne aujourd’hui. Il sera bientôt trop tard pour dévier de notre trajectoire vouée à l’échec et le temps presse. Nous devons prendre conscience, aussi bien dans nos vies quotidiennes que dans nos institutions gouvernementales, que la Terre, avec toute la vie qu’elle recèle, est notre seul foyer.* »

À son niveau, chacun doit donc favoriser l’émergence de nouvelles pratiques respectueuses de l’environnement et de lutte contre le changement climatique. Il relève de la responsabilité d’une commune, et au premier chef de son maire, de contribuer à ce travail. Cette responsabilité est d’autant plus grande que la commune est importante.

Pour une ville comme la nôtre de 120 000 habitants, la présentation d'un tel rapport devrait revêtir une importance capitale. Or comme chaque année, la présentation de ce rapport butte sur deux problèmes : un problème de fond et un problème de forme.

En ce qui concerne le problème de fond, ce rapport ne témoigne pas d'une volonté politique forte pour un vrai management urbain durable, en particulier en matière d'objectifs chiffrés et de délais. Moi qui viens du privé, je peux vous dire que dès lors qu'il n'existe pas d'objectifs clairs ni de délais, le sens de l'action se perd, et croyez-moi, le citoyen est las d'attendre et d'attendre encore. Pourtant, le cri d'alarme des scientifiques est clair : « le temps nous est compté ». Quant au problème de méthode, il découle du fait qu'il n'existe pas d'indicateurs permettant au responsable, et donc au citoyen, de mesurer les progrès accomplis et d'identifier ce qu'il reste à faire.

Face à ce constat, voici quelques propositions concrètes que nous suggérons. Premièrement, il est reconnu que l'usage généralisé du vélo et des autres mobilités douces ont un impact certain sur la qualité de l'air et sur la santé publique. Qu'attendons-nous pour adopter un plan vélo, après concertation avec les concitoyens ? Les indicateurs que nous pourrions vous proposer seraient les suivants :

- le linéaire des pistes cyclables selon leur nature ;
- le nombre de stationnements vélos ;
- le nombre de sas vélos (partie avant les feux rouges permettant aux cyclistes de ne pas respirer les gaz d'échappement des voitures).

Deuxièmement, 50 000 personnes décèdent chaque année en France en raison de la pollution de l'air. D'ailleurs, notre ministre de la Transition écologique a été convoqué à Bruxelles car notre pays ne respectait pas les seuils de PN10 et de dioxyde d'azote. Dix zones sont concernées dont la nôtre, la région parisienne. Qu'attendons-nous pour passer la limitation de vitesse en ville à 30 kilomètres par heure ? Qu'attendons-nous pour limiter son accès aux poids-lourds et aux véhicules très polluants ? Qu'attendons-nous aussi pour électrifier tous les véhicules communaux et le Service Urbain de Boulogne-Billancourt (SUBB) ?

Troisièmement, il existe des normes internationales ISO en matière de management durable pour les villes. Je pense par exemple à la norme ISO 37120, qui existe depuis 2014, à la charte et au référentiel du mouvement international Cittaslow lancé en Italie, ou encore à la norme Afaq 26 000 collectivités, davantage orientée vers la responsabilité sociétale. Il serait bon que Boulogne-Billancourt s'inspire de ces méthodologies. D'ailleurs, elle pourrait rejoindre la Commission de normalisation de l'Afnor, sur les villes et les territoires durables et intelligents, pour montrer l'exemple et sa détermination.

Enfin, Monsieur le Maire, mes chers collègues, permettez-moi de relayer à nouveau cette alerte solennelle des scientifiques : « *le temps nous est compté* ». Il nous faut vraiment passer à la vitesse supérieure et agir pour notre bien et pour notre santé. Il en va de notre responsabilité vis-à-vis de nos concitoyens et des générations futures. Je vous remercie.

M. BAGUET : Merci. Monsieur GUIBERT.

M. GUIBERT : Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir. J'ajouterai trois remarques à l'exposé de Monsieur THELLIER. La première est positive puisqu'elle concerne la mention dans ce rapport d'une action en matière de prévention des risques psychosociaux, autrement dit le « Burn-out », fléau qui sévit dans toutes les collectivités publiques ou privées. La deuxième remarque est moins positive, puisque nous constatons que GPSO ne compte que 21 kilomètres de pistes cyclables, ce qui est ridicule. Ceci dit, je serais prêt à retirer cette remarque, car il semblerait que ce calcul ne soit pas actualisé. Troisièmement, enfin, ce rapport ne fait aucune allusion à des zones piétonnes. Je rappelle que je soulève cette question au sein de cette assemblée pour la troisième fois. En 2014, la réponse du premier-adjoint se référait au plan « Ville respirable en cinq ans », auquel avait candidaté à l'époque la mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris (MGP), et dont la candidature était restée sans suite. En 2015, la réponse portait sur « l'engagement d'une discussion visant à aménager l'espace ». Or, nous n'avons toujours rien vu en ville, ni dans le rapport, ni dans les perspectives de l'année 2018. Je tenais donc à souligner une forme d'indifférence et d'inaction de la municipalité dans ce domaine. Enfin, au risque de vous décevoir, je ne poserai pas la même question pour la troisième fois et je n'en poserai plus sur ce sujet. En ce qui nous concerne, nous allons réfléchir à d'autres formes d'action pour progresser en matière de respect des piétons et de réduction des nuisances sonores. Merci.

M. BAGUET : Il est effectivement légitime de trouver un rapport satisfaisant, pas suffisamment complet ou pas très positif. Je rappelle que les choses ne sont pas évidentes, car nous sommes dans une grande ville et que les évolutions ne sont pas toujours aussi simples. Néanmoins, nous essayons de contribuer modestement à notre échelle à l'apprentissage ou à la formation dans les écoles, ou encore au traitement des déchets dans les cantines. Il s'agit certes de petites actions, cependant, elles sont aussi formatrices, car elles se valoriseront au fil du temps et des générations. De la même manière, nous faisons en sorte que le chantier du Grand Paris Express règle les problèmes de circulation et de pollution. En effet, s'il est légitime de vouloir interdire systématiquement la voiture, il faut aussi trouver des solutions alternatives. Par exemple, nous travaillons beaucoup avec mes collègues élus sur le retour du bateau-bus, sur l'aménagement des berges

de la Seine, sur la rénovation des berges du côté du Trapèze, ainsi que sur l'accès et la valorisation économique du fleuve. Toutes ces actions contribuent au développement durable. Peut-être que nous n'allons pas assez vite et que vous considérez que nous ne faisons rien. Ce n'est pas ce que nous pensons. Nous n'avons pas à avoir honte de ce rapport, car la Ville réalise de belles choses.

S'agissant des vélos, nous avons augmenté le nombre de stations, mais les vélos ne sont pas livrés ! Pour ce qui est du SUBB, deux possibilités s'offrent à nous pour le rendre électrique. Soit nous le rendons payant, ce qui n'est pas vraiment attendu par les Boulonnais. Nous pourrions obtenir une subvention d'Île-de-France mobilité mais pour cela, le SUBB doit rentrer dans le dispositif global des autobus payants. Soit nous assumons nous-mêmes son passage à l'électrique, ce qui coûte 260 000 euros, et ce sans aucune subvention. La question se pose. Certes, vous me répondrez que la politique consiste à faire des choix. Toutefois, l'État pourrait aussi nous aider au lieu de nous prélever autant chaque année et augmenter l'addition tous les ans. Je rappelle que le Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Île-de-France (FSRIF) vient d'augmenter de 20 millions d'euros, alors que l'État s'était engagé à ne pas toucher à ce fonds. Monsieur François PUPPONI a fait voter ce texte le jeudi 21 décembre. Si l'État ne nous avait pas imposé cela, nous aurions pu dépenser une partie de cette contribution au FSRIF dans le passage du SUBB à l'électrique.

Quoi qu'il en soit, ce rapport est malgré tout positif. Je remercie d'ailleurs les services qui s'y sont engagés ainsi que GPSO. Nous allons donc poursuivre notre travail dans le respect de nos engagements.

Le Conseil municipal prend acte du rapport 2017 sur la situation en matière de développement durable.

6. RAPPORT 2017 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Mme Jeanne DEFRANOUX, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,
Depuis 1946, l'égalité entre les hommes et les femmes est un principe constitutionnel, sur le fondement duquel la loi doit garantir aux femmes des droits égaux à ceux des hommes dans tous les domaines. Conformément à l'article 61 de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014, et préalablement au débat sur le projet de budget, il appartient aux collectivités de présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, intéressant le fonctionnement de l'administration et les politiques menées sur les territoires. Il s'agit de la troisième édition de ce rapport.

Sans vouloir vous noyer de chiffres, je souhaiterais néanmoins vous communiquer quelques données en matière d'évolution de la politique de ressources humaines de la commune, sachant que vous trouverez des éléments plus détaillés dans ce rapport, notamment par filière, en fonction du temps de travail et en fonction du salaire. Ces chiffres vous montrent que notre collectivité mène une politique ambitieuse et volontariste en matière de parité et d'égalité.

Concrètement, les femmes représentent à l'heure actuelle 57,14 % des emplois fonctionnels. Cette politique se concrétise notamment par le taux élevé de féminisation au niveau des chefs de services, puisque 57,62 % sont des femmes, et au sein des emplois de Direction, avec un taux de féminisation de 47 %. Pour information, ce taux n'est que de 35 % au niveau national pour les emplois d'encadrement supérieur et de Direction.

En ce qui concerne les politiques menées, je citerai notamment les formations en matière de violences conjugales et familiales développées depuis trois ans. Malheureusement, l'actualité récente nous démontre que tout reste encore à faire. À ce propos, nous avons organisé dix sessions dans le cadre des actions du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), en partenariat avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF). Celles-ci sont proposées aux agents municipaux susceptibles d'être confrontés à l'accueil de femmes victimes de violences. Notons également les actions mises en place par l'Espace Santé Jeunes à travers le projet *Et si on parlait d'amour*, afin d'améliorer les relations filles-garçons, car nous savons aussi que ces campagnes d'informations doivent commencer très tôt.

Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre de la clause d'égalité dans les marchés publics, sont écartées les personnes ayant été condamnées depuis moins de cinq ans pour discrimination fondée sur le sexe, pour la méconnaissance de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et les personnes n'ayant pas respecté leurs obligations de négociation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. La Ville s'assure, au stade de la candidature, que les entreprises respectent ces dispositions. D'ailleurs, elle n'a pas eu à écarter de candidats sur ce seul fondement depuis le 1^{er} janvier 2014.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il vous est donc demandé de prendre acte du troisième rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de notre maison commune. Je vous remercie pour votre écoute.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? (Il n'y en a pas). Je demandais tout à l'heure à Madame GODIN pourquoi il existait encore une différence de salaires, alors qu'il n'y en a aucune dans la fonction publique entre le sexe des agents. Comme elle me l'a confirmé, cette différence est liée au temps de travail, car les agents qui travaillent à 80 % sont principalement des femmes. Je pense en effet que peu d'hommes travaillent à 80 ou 90 % à Boulogne-Billancourt.

Le Conseil municipal prend acte du rapport 2017 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

7. RECOURS À L'EMPRUNT ET AUX INSTRUMENTS DE COUVERTURE – DÉFINITION DE LA POLITIQUE D'ENDETTEMENT ET DÉLÉGATION AU MAIRE POUR L'EXERCICE 2018

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur

Avec cette délibération est présenté le dernier rapport préalable à la présentation du Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB), celui de l'état de la dette. Pour ce rapport spécifique, la Ville bénéficie notamment de l'expertise du cabinet Finance Active, qui l'accompagne depuis maintenant plusieurs années dans la mise en œuvre de notre politique de gestion de la dette. Nous disposons par conséquent d'un avis extérieur, ce qui nous permet aussi de nous comparer avec la base de données de toutes les villes de plus de 100 000 habitants.

Au 31 décembre 2017, l'encours de la dette du budget consolidé (budget principal et budget annexe piscine-patinoire) était de 76,34 millions d'euros. S'agissant du budget annexe Seguin-Rives de Seine, clôturé au 31 décembre 2017, son encours de dette était de 82,3 millions d'euros, et se décomposait de la manière suivante :

- 27,5 millions d'euros, qui seront remboursés par anticipation au cours du budget 2018 et qui transiteront de manière temporaire sur le budget principal de la Ville ;
- 54,8 millions d'euros transférés à GPSO.

Je précise que la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) raisonne uniquement sur la dette du budget principal lorsqu'elle compare l'endettement des villes. Cette dette porte sur les charges obligatoires des communes, les budgets annexes étant généralement créés pour des missions facultatives (projet d'aménagement ou service délégué). Autrement dit, considérer la seule dette du budget principal permet de comparer des villes sur un périmètre commun.

Au cours des dernières années, la Ville a réussi à diminuer son encours de dette à un rythme beaucoup plus rapide que la baisse de ses recettes de fonctionnement. Cette performance est d'autant plus notable que nos recettes de fonctionnement ont diminué plus rapidement que la moyenne de la strate. Par ailleurs, alors que les villes de la strate ont globalement tendance à augmenter leur endettement, la ville de Boulogne-Billancourt l'a diminué de manière significative sur la période 2012-2016. En conséquence, la Ville a bénéficié de conditions d'emprunts très attractives pour les nouveaux prêts qu'elle a contractés ces dernières années, ce qui lui a permis de diminuer de 19 points le taux moyen de sa dette entre 2016 et 2017. Certes, nous sommes encore légèrement au-dessus de la moyenne de la strate actuellement, comme le souligne le rapport de Finance Active, mais cela est dû au poids des emprunts souscrits avant 2008, période au cours de laquelle notre endettement n'était pas celui d'aujourd'hui.

Le graphique suivant vous montre la capacité de remboursement de la Ville. Comme vous pouvez le constater, celle-ci a constamment diminué entre 2008 et 2017, ce qui signifie qu'il nous faut de moins en moins de temps pour rembourser l'intégralité de notre dette. Aussi, et comme le dit le cabinet Finance Active, « *la Ville peut investir et recourir à l'emprunt, sans peser dans ses choix actuels sur les degrés de liberté financière des années futures* », grâce à une capacité de désendettement de quatre ans en 2017. En définitive, nous avons réussi à financer à la fois les investissements que nous avons voulu mettre en œuvre au cours des dernières années, tels que le stade Le Gallo ou la rénovation de l'école Billancourt ainsi que tous les autres projets dont nous avons hérité, comme la piscine-patinoire, le château Buchillot et l'école Maître-Jacques. Voilà pour la présentation du rapport sur l'état de la dette.

Quant au deuxième point de cette délibération, il s'agit d'autoriser le Maire à pouvoir souscrire de nouveaux emprunts sur l'exercice à venir, si besoin, sachant que nous ne changeons pas la politique d'endettement que nous avons depuis plusieurs années. En effet, nous nous autorisons uniquement à souscrire les emprunts les moins risqués, puisque l'ensemble de notre dette est aujourd'hui classée 1A, c'est-à-dire complétement sécurisée. Par ailleurs, nous n'envisageons pas de renégocier nos emprunts ou de procéder à des remboursements anticipés, hormis les 25 millions du budget annexe Seguin-Rives de Seine.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).

La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité.

8. DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2018 RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL ET AUX BUDGETS ANNEXES

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur

Je rappelle que le Débat d'Orientations Budgétaires a vocation à vous présenter les grandes lignes du contexte macroéconomique et de la politique budgétaire nationale qui guideront la construction de nos budgets pour 2018 et pour les années suivantes.

Pour répondre dès à présent aux futures critiques de Monsieur GABORIT, nous aimerions tous pouvoir présenter un Débat d'Orientations Budgétaires au mois de novembre et un budget pour l'année à venir au mois de décembre. Malheureusement, nous sommes une grosse collectivité et nous évoluons dans un environnement particulièrement incertain, puisque nous ne savons toujours pas ce qu'il adviendra du périmètre métropolitain. Cela ne sera pas sans incidence sur les budgets des communes : je vous rappelle que 50 millions d'euros transitent chaque année en recettes et en dépenses sur le budget municipal. Cette somme est loin d'être neutre, puisqu'elle représente plus de 25 % de notre section de fonctionnement. Par ailleurs, les prévisions de Dotation globale de fonctionnement (DGF), de participation au Fonds de solidarité de la région Île-de-France (FRSIF) ou au Fonds de péréquation Intercommunal (FPIC) ne peuvent être faites qu'au terme de l'adoption du collectif budgétaire car des amendements, adoptés parfois nuitamment, peuvent avoir des conséquences significatives. Pour toutes ces raisons donc, il est aujourd'hui très difficile d'organiser un débat d'orientations budgétaires au mois de novembre et de présenter un budget un tant soit peu sincère au mois de décembre. Je tenais simplement à prévenir des éventuelles critiques concernant des points sur lesquels nous ne pouvons malheureusement pas faire grand-chose.

Je vais commencer par resituer le cadre que l'État s'est donné pour la période 2018-2020. Celui-ci est d'ailleurs relativement contraignant pour les collectivités, puisque l'État s'est fixé comme objectif de « *sortir de la procédure de déficits excessifs* ». À ce propos, sachez que deux pays de l'Union européenne sont encore aujourd'hui en procédure de déficits excessifs : l'Espagne et la France. Comme l'Espagne sortira de cette zone cette année, cela signifie que notre pays sera potentiellement le dernier à y rester. Or, si la France avait la chance de quitter cette procédure, elle en sortirait de très peu, puisque son déficit se situerait aux alentours des - 2,9 % de Produit Intérieur Brut (PIB). De plus, je rappelle que nous avons un endettement considérable en pourcentage du PIB et que celui-ci devrait s'accroître dans les années à venir – d'ailleurs, ce sujet est aussi regardé par la Commission européenne.

Dans ce contexte, l'État bénéficie tout de même d'hypothèses de croissance bien supérieures à celles de la période 2012-2016, puisque celles-ci devraient être multipliées par deux, et passer de + 0,8 % à + 1,7 % du PIB. Néanmoins, et malgré cette multiplication par deux, la France reste dans la moyenne basse des pays de l'Union européenne, qui se situe quant à elle à 1,9 %.

Cet équilibre reste fragile, puisque certaines des dépenses de l'État ne sont pas inscrites dans la trajectoire des finances publiques 2018-2022, comme par exemple l'exonération totale de la taxe d'habitation à l'horizon 2020. Autrement dit, si l'État a prévu de financer les 10 milliards d'euros d'exonération de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables en 2020, il n'est pas en mesure de financer les 22 à 24 milliards que représenterait cette exonération totale. C'est donc dans ce contexte que l'État a décidé de contraindre fortement les collectivités.

Pour mémoire, les collectivités locales avaient déjà largement participé au redressement des finances publiques sur la période 2014-2017, puisque l'État avait décidé de diminuer son enveloppe de dotation de 11,5 milliards. S'agissant de la période 2017-2022, nous changeons de paradigme, puisque, si l'État a annoncé qu'il maintiendrait l'ensemble des concours aux collectivités, de nouvelles diminutions apparaîtront en revanche au sein des variables d'ajustement. Il faut à ce titre bien distinguer la compensation et le dégrèvement. Aujourd'hui, si l'État s'est engagé à dégrever les communes de l'exonération de la taxe d'habitation, nous pourrions craindre demain qu'il ne diminue son remboursement aux collectivités si jamais nous passions du dégrèvement à la compensation. Cela sera notamment le cas en 2018 avec l'introduction de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) dans les concours d'ajustement, qui pourrait générer une baisse estimée à 229 000 euros pour Boulogne-Billancourt. Plus une ville possède un passé industriel, plus la baisse de la DCRTP sera importante à partir de 2018. En apparence donc, si l'enveloppe de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) ne diminue pas, les variables de compensation sont en revanche revues à la baisse et à l'intérieur de la DGF, la partie consacrée au fonctionnement diminue pour abonder les enveloppes de péréquation (dotation de solidarité rurale et dotation de solidarité urbaine). De fait, les collectivités voient les concours financiers de l'État diminuer.

Je disais que nous changions de paradigme car si les dotations ne diminuent pas de manière visible, l'État fait tout de même participer les collectivités à la baisse de l'endettement public, et ce à travers deux canaux. D'une part, il propose d'encadrer la croissance des dépenses d'investissement et de fonctionnement des 350 plus grandes collectivités, en limitant leur hausse à 1,2 %, et de l'autre il instaure une surveillance

accrue de l'endettement des collectivités, en regardant notamment leur capacité de remboursement en fonction de leur nature. L'État adopte donc un double contrôle, puisque les collectivités seront amenées à contractualiser avec le Préfet. Autrement dit, nous revenons quelque peu sur le principe de libre autonomie des collectivités, puisqu'elles devront contractualiser avec l'État et respecter leurs engagements sous peine de sanctions financières.

Il est par ailleurs intéressant de voir les différences de trajectoire. Nous constatons en effet que les administrations publiques – c'est-à-dire l'État – se permettent d'augmenter leur déficit, alors qu'il est demandé aux collectivités locales, et surtout aux administrations de Sécurité sociale, de dégager dans le même temps des recettes pour maintenir le déficit en-dessous de 3 %. Tenir cet objectif de 1,2 % de croissance est particulièrement difficile, sachant que les charges du personnel représentent en moyenne 50 % des dépenses des collectivités, celles de la Ville représentent 54,4 %. Je précise que cela n'est pas dû à une hausse des dépenses de personnel, puisque nous avons réussi à les diminuer au cours des derniers exercices, ce qui était déjà exceptionnel, mais à la réduction relative de l'ensemble des autres dépenses. En clair, nous allons devoir rester à 1,2 % de croissance, avec des charges de personnel qui représentent 54,4 % de nos dépenses, alors que l'État a vu ses propres charges de personnel augmenter de plus de 5 %. Bref, on demande aux collectivités de réaliser un exploit. Voilà pour le contexte national.

S'agissant des hypothèses principales, la première concerne la participation de la Ville à la solidarité nationale. Au regard de ce qui s'est passé en 2017 et des nouveaux événements annoncés pour 2018, nous estimons cette participation à 155 millions d'euros, avec un maintien de la DGF autour de 4,5 millions d'euros. Cela signifie que les 1 000 habitants supplémentaires que la Ville a gagnés entre 2017 et 2018 ne comptent pour rien, puisque la DGF reste la même entre les deux exercices. En somme, on nous demande de fournir toujours plus de services, avec toujours moins de ressources. Globalement, la Ville aura perdu 11 millions d'euros de DGF, entre son pic de l'année 2012, qui était de 16,5 millions et le niveau actuel qui se situe à un peu plus de 4 millions d'euros. Dans le même temps, nous contribuons davantage à la solidarité que nous ne recevons, avec une augmentation continue du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) et du FSRIF, alors que l'État s'était engagé à ne pas augmenter l'enveloppe de ces fonds. En effet, un nouvel amendement est venu augmenter d'une part l'enveloppe du FSRIF de 20 millions d'euros, et de l'autre modifier le calcul de la contribution à la péréquation. Pour faire simple, plus la Ville contribue, plus elle contribuera au cours des exercices suivants.

Au final, l'effort demandé à la fois au titre de la contribution au redressement des finances publiques, et au titre du FSRIF et du FPIC, représentera 29 millions d'euros, soit 17 % de nos produits de fonctionnement. Entre 2013 et 2018, la DGF de la Ville aura ainsi diminué de 72 %, alors que notre population aura augmenté de 3,4 %.

Le deuxième sujet concerne le transfert de la compétence « aménagement » à GPSO au 1^{er} janvier 2018, ce qui aura une conséquence directe sur nos maquettes budgétaires pour les exercices 2018 et suivants. Je rappelle en effet que nous avons clôturé le budget annexe Seguin-Rives de Seine au 31 décembre 2017. Concrètement, cela entraînera une diminution des subventions du budget principal vers le budget annexe, sachant que ces subventions servaient à financer les frais financiers et le remboursement de capital. Le fait de sortir cette dette produira donc une diminution de l'endettement consolidé de la Ville et de l'autofinancement consolidé.

Si nous voulons faire des comparaisons entre les exercices budgétaires, nous devons retraiter l'ensemble de nos données pour obtenir un périmètre stable en 2018 et par la suite. S'agissant de l'endettement, nous retiendrons donc celui de la piscine-patinoire et celui du budget principal, puisque nos budgets « publications » et « locations immobilières » ne font état d'aucune dette.

Malgré ce transfert de compétences, la Ville continuera de prendre à sa charge le financement de l'ensemble de ses engagements et de l'opération d'aménagement, puisqu'un budget annexe dédié à GPSO sera créé. Toutefois, le financement des remboursements à venir des emprunts figurant sur ce budget annexe sera payé par la Ville. En d'autres termes, si la Ville remboursait via son budget annexe en 2017, GPSO remboursera via son budget annexe en 2018. Cependant, la Ville abondera ce budget annexe via le Fonds de Compensation des Charges Transférées (FCCT), fonds lui permettant de transférer de l'argent à GPSO pour reverser par exemple la taxe d'habitation perçue pour le compte de GPSO ou rebasculer ce que la MGP nous transfère. Désormais donc, il y aura une quatrième « jambe » à ce fonds, avec la contribution de la Ville, pour rembourser les charges d'intérêts et le capital des emprunts que GPSO a désormais à sa charge au titre de l'aménagement de la ZAC.

L'année 2018 sera par ailleurs particulière, puisqu'elle sera caractérisée par le remboursement de 25 millions d'euros d'ici au 31 décembre. Concrètement, la Ville utilisera l'avoire de 25 millions d'euros dont elle dispose auprès de la SPL pour rembourser cette somme. Ce principe entraînera donc un effet conjoncturel sur l'année 2018, avec le doublement des charges financières de l'exercice. Voilà pour GPSO.

L'un des autres sujets qui nous préoccupera, surtout à partir de 2019 et 2020, concerne les amendes qui seront imputées à la Ville au titre de l'article 55 de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU), ce que nous considérons d'ores et déjà comme une épée de Damoclès. En effet, ce n'est qu'à partir de 2019 que le doublement de la pénalité SRU de 6,7 millions d'euros aura une incidence financière. Jusqu'à présent, la Ville arrivait à faire valoir toutes les actions menées au titre du développement du logement social, lesquelles venaient en déduction de l'amende. Dans les faits, cette amende avoisinera 5,5 millions d'euros en 2019 et 5,9 millions en 2020 (nets des dépenses déductibles au titre de l'amende).

D'autre part, et pour ne pas laisser croire que la Ville écope d'une amende parce qu'elle ne réalise rien, sachez au contraire que Boulogne-Billancourt s'investit énormément pour le logement social. En effet, la lecture de la loi SRU s'avère beaucoup trop restreinte car un certain nombre de dépenses ne sont pas prises en compte. Autrement dit, si nous élargissons le champ des actions prises en considération, la Ville ne serait pas autant pénalisée. Ainsi, même si la compétence « habitat » est intercommunale depuis 2010, ce n'est pas pour autant que l'ensemble des dépenses portées par GPSO au titre du développement du logement social de Boulogne-Billancourt sont prises en compte. En somme, tout ce que fait GPSO au titre d'une compétence qui lui appartient ne vient pas en déduction de l'amende SRU. Par ailleurs, le calcul de l'amende ne prend pas non plus en compte la taille des logements, puisque construire un studio compte autant qu'un T4 ou un T5. En clair, nous aurions tout intérêt à construire six studios plutôt qu'un T5, si nous raisonnions uniquement en termes d'amende SRU. Or, cela n'est pas le raisonnement de la municipalité depuis plusieurs années. De la même façon, certaines natures de logements ne sont pas prises en considération dans l'assiette déductible, tels que les logements étudiants ou les foyers à vocation sociale. Bref, il ne s'agit pas du tout de remettre en cause l'article 55 mais d'adapter la loi SRU au tissu urbain.

En résumé donc, les trois sujets majeurs de ce budget concernent la solidarité nationale, le transfert de compétences, et la prise en compte de la carence de la Ville au titre de la loi SRU. Dans ce contexte, la Municipalité a tout de même décidé de financer l'ensemble de ces nouvelles charges, sans pour autant recourir à une hausse de la fiscalité. À ce propos d'ailleurs, sachez que 46 % des contribuables boulognais seront exonérés de la taxe d'habitation en 2020 (à droits constants), sachant que ce pourcentage varie de 35 % pour des communes telles que Vaucresson, Neuilly-sur-Seine ou Marnes-la-Coquette, à 93 % pour une ville comme Gennevilliers. Cela signifie que le dynamisme fiscal des bases, à taux constants, permet aujourd'hui à la Ville de financer la hausse de la péréquation.

D'une manière générale, maintenir un niveau d'épargne brute suffisant, sans augmenter les impôts, impose nécessairement à la Ville de contenir ses dépenses de fonctionnement. C'est d'ailleurs ce que nous faisons déjà depuis plusieurs exercices, puisque les dépenses de fonctionnement de l'année 2017 sont exactement au même niveau que celles de l'année 2011. Autrement dit, la Ville s'est déjà imposée à elle-même la contractualisation, avant que l'État ne vienne l'imposer – ce qui est le cas pour un certain nombre de collectivités. Pour autant, les capacités financières de la Ville n'ont cessé de diminuer, cela même malgré tous nos efforts de gestion, puisque la constitution de l'épargne brute s'érode progressivement. Il s'agit malheureusement d'un effet mécanique.

Enfin, sachez que la Ville a décidé de poursuivre ses investissements, tout en maîtrisant son endettement, ce qui n'est pas le cas d'autres collectivités. Je rappelle que l'investissement en France est porté très majoritairement par les collectivités locales, et que, comme le disait un homme politique célèbre : « *Lorsque le bâtiment va, tout va* ». Concrètement, la Ville continuera d'investir en 2018, et tout au long des années suivantes. Elle envisage en effet la rationalisation du Centre Technique Municipal, avec la construction d'un nouveau bâtiment plus fonctionnel. Cette opération s'effectuera en décalage. Tout d'abord, la Ville devra augmenter son endettement pour réaliser les travaux. Elle bénéficiera ensuite du solde positif de cette opération, estimé aux alentours de 14 millions d'euros d'ici 2021, ce qui lui permettra alors de poursuivre son désendettement.

Au final, vous constaterez que la dette consolidée de la Ville a nettement diminué, et ce malgré un investissement croissant, puisqu'elle aura été divisée par deux entre 2008 et 2020. Nous atteindrons ainsi une capacité de désendettement de 6,8 ans, au pire de notre situation, ce qui nous laissera une bonne marge de manœuvre pour poursuivre nos actions. J'en ai terminé.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Le groupe *La Ville Citoyenne* rappelle que, selon lui, le DOB devrait correspondre à une mise en perspective des orientations budgétaires de la Ville, et qu'en raison du vote au cours du premier trimestre du budget, il s'agit en fait d'une présentation anticipée du compte administratif qui sera voté lors d'un prochain Conseil. Le groupe *La Ville Citoyenne* s'est interrogé sur les conditions du remboursement anticipé des 25 millions d'euros de prêts, dont les modalités viennent d'être rappelées. Le groupe *La Ville Citoyenne* a indiqué qu'il présenterait ses observations de fond sur le DOB lors du Conseil. La commission prend acte du DOB.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?
Monsieur GABORIT.

M. GABORIT : Je constate que nous faisons des progrès puisque le maire-adjoint répond à l'opposition avant même qu'elle ne se soit exprimée. Est-ce un miracle que l'on puisse ainsi lire dans mon cerveau à livre ouvert, pour savoir ce que je vais dire, ou est-ce une réplique visant à la vertu ? En effet, comme nous sommes des gens honnêtes – comme beaucoup d'autres d'ailleurs –, nous venons en commission pour exprimer notre sentiment. Bref, le maire-adjoint a déjà répondu par avance à ma critique fondamentale, à savoir qu'il ne s'agit pas là d'un débat d'orientations budgétaires, mais d'une présentation anticipée du compte administratif et du budget annuel. Voilà la réalité. Néanmoins – et nous venons de le voir avec Madame LAVARDE-BOËDA –, ce document a des vertus et contient de nombreux éléments méritant quelques commentaires. J'essaierai cependant de ne pas être trop long et de me limiter à l'essentiel.

Premièrement, il s'agit d'un document de qualité, à la fois parce qu'il est très bien présenté comme d'habitude, qu'il est très bien structuré et qu'il contient de très bons graphiques, et parce qu'il semble objectif ou honnête – j'avoue avoir hésité sur le terme. Prenez celui qui vous conviendra le mieux. En tant qu'universitaire, j'ai l'habitude de procéder à quelques vérifications. Je me suis donc permis de prendre cinq tableaux chiffrés. Après vérification, tous les chiffres sont exacts. J'en déduis donc que tous les autres le sont très probablement. Bref, il s'agit d'un rapport honnête, ce qui signifie que les chiffres et les graphiques indiqués sont corrects.

Cette honnêteté intellectuelle conduit d'ailleurs à porter des appréciations positives sur les actions de l'État. Je ne prendrai que quelques exemples. La dette publique est stabilisée, la croissance est forte, puisqu'elle se situe à 1,7 %, et en plus elle se maintient. Le plus important en effet n'est pas qu'elle existe à un moment donné, mais qu'elle se maintienne, et, si possible, qu'elle s'amplifie. De la même manière, les dépenses publiques ont largement diminué, puisqu'elles ne représentent plus que 51 % du PIB. Enfin, nous constatons également une baisse du déficit public, ce qui est plutôt positif. D'ailleurs, vous auriez dû en tirer les conséquences, et reconnaître que la politique de stabilisation menée auparavant par François HOLLANDE porte aujourd'hui ses fruits et que nous repartons sur de meilleures bases. Laissons donc aujourd'hui les personnes capables de travailler et d'améliorer encore cette situation. En bref, la France va mieux. Il faut le reconnaître – et je suis prêt à le faire également –, tout en disant que les collectivités locales ont pris leur part dans ce redressement et dans cet assainissement des finances publiques. Or, ce qui est agaçant une fois que ce constat est fait, c'est que nous continuons – et cela est irritant –

à pleurnicher sur le fait que l'État nous prenne notre argent. Il est bien évident que, si l'État diminue ses dépenses, il diminue aussi celles qui consistent à reverser de l'argent aux collectivités territoriales. Il ne faut pas s'en étonner. Certes, il est toujours possible de discuter en affirmant que cela est toujours trop, que la mesure n'est pas bonne ou que l'effort de répartition est mal conçu. Toutefois, on ne peut certainement pas dire autre chose que cet effort d'assainissement des finances publiques était nécessaire, après les 600 milliards de Nicolas SARKOZY. Il fallait le faire et cela été fait. De fait, nous aspirons aujourd'hui à plus de tranquillité et à une pause, pour que nous puissions de nouveau développer une présentation budgétaire intéressante qui accompagne nos actions. Bref, la seule chose irritante dans ce rapport est la critique systématique envers l'État. Or, c'est aussi la faute des gouvernements précédents – et je pense à celui de Nicolas SARKOZY qui a ruiné les finances publiques. Encore une fois, cet effort a été fait et nous devons aujourd'hui nous en réjouir.

J'en viens à la présentation anticipée du budget. Ce budget est présenté comme étant vertueux. Cela signifie que les impôts n'augmentent pas, que les investissements importants restent maintenus, que la Ville se désendette et que la capacité d'autofinancement – qui se réduit – reste positive. En somme, tout va bien. J'aimerais cependant nuancer deux choses.

Premièrement, il faut penser à demain. C'est d'ailleurs pour cette raison que la perspective budgétaire est intéressante, plutôt que le constat. L'État propose en effet une démarche de contractualisation. L'affaire est très complexe, car nous ne savons pas de quelle manière les contrats seront passés. Nous ne connaissons par leur contenu et nous ne connaissons pas les sanctions. En somme, cette affaire de contractualisation est un pari. Personnellement, je propose que la Ville s'y lance. Il s'agirait de dire à l'État que nous sommes prêts à la contractualisation, à condition qu'elle soit honnête et qu'elle englobe tous les aspects budgétaires, y compris la pénalisation pour les logements sociaux. Tous ces éléments doivent faire partie d'un contrat avec l'État. Prenons ce risque, jouons le jeu de passer ces contrats avec le Préfet, quitte à revenir à notre pré carré si nous ne sommes pas satisfaits. Je suis donc pour la contractualisation.

Deuxièmement, votre vision est une vision étroitement comptable. Une ville ne se gère pas simplement avec deux indicateurs, le niveau des impôts et le niveau de la dette. Il est plus important de savoir ce que nous faisons pour les citoyens, et si possible en nous montrant aussi économes que possible. Or, que se passe-t-il aujourd'hui ? Vous dites que les investissements restent maintenus. Toutefois, parmi les 44 millions d'euros de crédits de paiements de l'année 2017, 26 millions étaient consacrés au stade Le Gallo. Non

pas que je me plains que la Ville ait refait ce stade, d'autant que je me suis battu pendant des années pour qu'elle le fasse. Cependant, on ne peut pas non plus se borner à dire que des travaux ont été faits dans des écoles, en plus du stade Le Gallo. D'ailleurs, on s'aperçoit aujourd'hui que les autorisations de programme s'élèvent à 81 millions d'euros, dont 48 millions pour le seul stade Le Gallo. En contrepartie, le reste n'est pas fait, alors qu'il reste encore énormément de choses à réaliser dans la ville.

On nous dit – et nous sommes pour, car cela figure dans notre programme – qu'il faut reconquérir les berges de la Seine. Encore faut-il engager des travaux pour cela et mener des études prospectives, car les berges de la ville sont différentes de celles de Paris et celles situées en entrée de ville diffèrent des berges de sortie de ville. Qu'avons-nous fait sur ce dossier ? On nous a répondu que des choses allaient être faites et qu'il existait un Comité technique. Je ne le connais pas, et en tout cas je n'en fais pas partie. Bref, il n'y a aucune discussion à ce sujet aujourd'hui. D'autre part, nous avons fait voter un vœu – approuvé à l'unanimité – pour la création d'un skatepark. Qu'à fait la Ville ? Rien ! Sauf à dire que nous pourrions l'installer derrière la piscine-patinoire, encore sur un espace vert d'ailleurs. Point. Aucune étude n'a été réalisée et rien n'a été programmé.

Enfin j'en viens à la place Marcel-Sembat. Qu'avez-vous fait, Monsieur le Maire, pour essayer de régler ce problème ? Nous avons dit dans notre programme qu'il était possible et facile d'interdire la circulation des poids-lourds sur cette place, car nous représentons une ville de plus de 100 000 habitants et que nous appartenons à un ensemble de plus de 500 000 personnes, à savoir GPSO. D'autre part, nous proposons également d'agrandir le tunnel pour fermer à la circulation les voies situées de part et d'autre de ce tunnel. Cette opération reviendrait à fermer huit routes d'un seul coup, ce qui permettrait à la fois aux habitants de reconquérir cet espace et de ne plus respirer d'air polluant. Cela ne coûterait pas grand-chose à la Ville. J'ai en effet proposé de financer ces travaux par un système de péage fictif, que j'ai déjà utilisé pour des marchés de travaux en Grande-Bretagne. En clair, on demande à l'opérateur public de calculer le nombre de véhicules, grâce à une capture de bulles d'air situées sur un caoutchouc. Nous saurions ainsi combien de personnes utilisent ces voies. Il s'agirait ensuite de tabler sur une période de trente ans, et de demander x centimes d'euro par passage pour rémunérer le concessionnaire. De cette manière, nous n'aurions pas d'argent à sortir immédiatement, nous ne prendrions pas de risques pour les travaux et cette opération serait financée sur trente ans. Nous disposerions alors d'une place Marcel Sembat enfin apaisée. Cela vaudrait tout de même la peine de commencer à réfléchir à ce genre de problème. Or, par manque d'ambition, nous nous sommes

limités au stade Le Gallo et à l'école du Numérique. Tout cela est bien, mais ce n'est pas suffisant. Cela n'est pas une politique à la hauteur d'une ville comme la nôtre.

Je terminerai d'un mot par les pénalisations de la loi SRU. Je comprends que nous soyons embêtés par cette affaire. Rappelons d'abord que l'on nous a laissé en paix pendant des années, car nous n'étions pas au taux de 25 % et que nous n'avons pas été pénalisés. Aujourd'hui, on veut nous pénaliser de manière plus forte. Sur ce point, mon opinion est la suivante. Il me paraît tout à fait normal qu'un État responsable lutte pour le logement social. Cela est la moindre des choses. Toutefois, il ne doit pas agir avec brutalité lorsque les contraintes sont très fortes, car nous savons que la Ville ne possède pas suffisamment de terrains pour construire à court terme pour atteindre les 25 %. Il faut donc contractualiser avec l'État et fixer, non pas un chiffre immédiat, mais proposer une progression. Dès lors, la pénalisation interviendrait uniquement dans le cas où cette progression ne serait pas respectée. C'est ce qui s'appelle « contractualiser une démarche » et c'est ce que l'État propose.

Il est vrai que le fait que GPSO et la MGP s'occupent de cette affaire complexifie le problème. Néanmoins, il faut tout de même souligner que la Ville fait beaucoup mieux qu'auparavant grâce aux terrains Renault et à l'action de l'État – que j'avais moi-même actionné vigoureusement pour demander de réaliser un tiers de logements sociaux dans les nouvelles constructions. Or, comme vos prédécesseurs et vous-même avez construit beaucoup plus de bureaux que ce qui était initialement prévu, ce ratio a très peu progressé. Une des possibilités serait de réserver au moins un tiers des nouveaux programmes aux logements sociaux. Mettez donc cette proposition dans le contrat, et lancez-vous, Monsieur le Maire, dans plus d'ambition que vous n'en n'avez. Ne limitez pas vos ambitions à ne pas augmenter les impôts – même si vous les avez quand même augmentés la première année – et à désendetter un peu le budget de la Ville. Bref, ayez davantage d'ambitions pour votre ville ! Voilà ce qu'il manque aujourd'hui.

Vous avez une vision exagérément comptable – et je sais que l'affaire vous passionne car vous êtes un homme de chiffres –, mais ayez plus d'ambitions pour la Ville. Je vous assure que cela ne coûtera pas plus cher. Nous pourrions alors emprunter sur certains projets, car l'emprunt n'est pas forcément mauvais s'il rapporte plus de finances à la Ville. Le mauvais emprunt est celui qui sert à financer les dépenses courantes. Donc plus d'ambitions, plus d'intelligence avec une plus grande dimension. C'est ce que je réclame et ce sera ma principale critique pour cet exercice, en dehors du fait que ce rapport ne comporte pas de dimension pluriannuelle, pourtant essentielle pour comprendre une

politique budgétaire. Encore une fois, les ambitions sont modestes et limitées, et nous pourrions faire, je vous l'assure, beaucoup mieux. Merci d'avoir eu la patience de m'écouter.

M. BAGUET : Merci Monsieur GABORIT de nous inviter à être encore plus intelligents. Nous faisons ce que nous pouvons. Vous parlez du manque d'ambition de la Ville, mais je trouve quand même que ce bilan n'est pas si mauvais que cela.

Vous évoquez les berges de Seine. À ce propos, je vous signale qu'il existe un projet de 80 millions d'euros au niveau du Département. La force de ce projet résulte justement du partage entre HAROPA, l'État et le Département. De nombreuses réunions ont déjà eu lieu et un comité de pilotage a été créé à cet effet. Clairement, nous travaillons en ce moment-même sur un sujet fondamental, puisque nous allons transférer le quai à usage partagé situé au port Legrand, sous les fenêtres des riverains, juste en face de l'Île de Monsieur – sur laquelle le Département réalisera un beau projet –, pour le transférer au pied du cimetière Pierre-Grenier. Cela est plutôt intelligent. Toutefois, comme HAROPA nous annonce qu'il n'a pas d'argent, qui va payer ? Nous sommes donc en train de négocier. D'ailleurs, nous avons bon espoir que le Département paye ce projet de 10 millions d'euros. Déplacer ce quai qui existe depuis des années est par exemple un projet ambitieux. Nous envisageons également de créer un parc intelligent sur les bords de Seine, qui reliera le stade Le Gallo au pont de Sèvres. Nous travaillerons ensuite sur les berges situées entre le pont de Sèvres et le pont Seibert. Nous avançons donc progressivement sachant que les études ont été faites et qu'elles ont même été payées. Bref, nous avons de beaux projets.

S'agissant de la place Marcel-Sembaat, vous avez raison. Cependant, pensez-vous qu'il serait intelligent de lancer des travaux gigantesques, au moment même où nous venons de fermer les quais de la RD 1 ? Franchement, ne serait-il pas mieux de caler toutes ces opérations dans le temps, car, s'il s'agit de pourrir et de paralyser la vie des Boulonnais et celle de la commune, cela ne me paraît pas tout à fait intelligent. La priorité des priorités était tout de même d'obtenir cette gare du Grand Paris Express, qui participera au développement de l'ensemble de la Ville. Je regardais récemment les derniers chiffres du recensement. Savez-vous que 29,6 % des Boulonnais travaillent à Boulogne-Billancourt ? Je trouve cela merveilleux en termes de développement durable. Voilà des économies ! Ce résultat est le fruit d'un travail de plusieurs années. Nous avons réalisé des bureaux, nous avons été accusés d'avoir bétonné, mais la qualité de vie est finalement au rendez-vous. Un des projets ambitieux de la Ville consiste justement à pouvoir travailler et vivre dans la même commune. Dans le même temps, le nombre de familles augmente et la Ville rajeunit. Nous sommes la seule commune des Hauts-de-Seine dont la tranche d'âge

15-29 ans augmente. Tout cela est tout de même le fruit d'un travail ! Nous avons également battu le record de création d'entreprises en 2016, avec la création de 2 380 entreprises, dont près de 1 100 entreprises individuelles. Cela signifie bien que la Ville est attractive, parce qu'elle porte des projets, qu'elle possède des écoles et des crèches et qu'elle dispose d'équipements sportifs et culturels. Tout cela me paraît relever d'une belle ambition. Lorsque nous avons reçu le prix Odis de la Société générale, la Directrice régionale expliquait que la ville de Boulogne-Billancourt était la plus solide financièrement de toutes les grandes villes de France depuis quatre ans. Cela est tout de même une satisfaction !

En ce qui concerne le logement social, je suis complètement d'accord avec vous et je trouve injustes ces décisions brutales. Faire paraître un arrêté de carence, alors que nous venions tout juste de rencontrer le Préfet ! Je rappelle que nous sommes quand même passés de 10 à 14,61 % de logements sociaux. Nous avons donc progressé. Cependant, je revendique avoir commis une erreur. J'ai demandé aux bailleurs sociaux de construire des grands logements pendant plusieurs années. Malheureusement, le calcul se fait sur le nombre d'appartements et non pas sur la surface. Je regrette cette décision et j'aurais dû demander de construire cinq studios à la place d'un F5. Le Préfet m'a promis qu'il allait faire remonter cette information, mais nous attendons. De la même manière, les subventions versées par GPSO pour le logement social ne sont pas déductibles. Excusez-moi, mais les flux financiers entre la Ville et GPSO sont permanents. Pourquoi ce qui proviendrait de la Ville serait pris en compte dans le calcul du logement social et que ce qui viendrait de GPSO (2 millions d'euros) ne le serait-il pas ? Je suis bien d'accord avec vous ; il existe de nombreuses injustices et de mauvais calculs. Si vous pouvez m'aider à faire comprendre aux décideurs qu'il faudrait peut-être amender certaines décisions brutales, je suis preneur.

Quant au fait de pleurnicher sur les prélèvements, je ne suis pas d'accord Monsieur GABORIT. J'ai toujours dit que nous étions d'accord sur les prélèvements. Toujours. J'ai toujours dit que j'étais solidaire des autres communes éventuellement en difficulté. En revanche, je ne suis pas d'accord sur la brutalité des prélèvements et sur leur manque de visibilité, car ils changent chaque année. On nous avait promis, craché et juré qu'il n'y aurait aucune augmentation cette année. Or, un amendement parlementaire est venu changer cette décision. L'État a demandé la sagesse dans l'hémicycle et ne s'est pas opposé à cet amendement. Au final, le FSRIF a quand même augmenté de 20 millions d'euros. Cela n'est pas normal et l'État n'a pas respecté sa parole cette année. Vous me répondez qu'il s'agit du Parlement et non de l'État. Cependant, il est toujours possible de négocier et c'est tout de même un député proche de la majorité qui a fait voter cet amendement. Tout est comme ça et nous n'avons aucune visibilité.

Nous avons une perspective financière, mais un amendement SRU de 6,7 millions est venu s'ajouter aux 155 millions d'euros déjà prélevés. Je rappelle que nous étions à 123 millions d'euros de prélèvements au début du mandat, que nous sommes ensuite passé à 134, puis à 146 millions, et que nous avons même atteint 168 millions. Aujourd'hui, nous sommes retombés à 155 millions. Comment pouvons-nous faire ? De plus, il faut rajouter 6,7 millions sur les trois prochaines années, soit 20 millions de plus au total. Cela fait tout de même beaucoup. Nous pourrions peut-être répartir cette somme de sorte que ce ne soit pas toujours la même commune qui paye pour tout le monde. Bref, répartissons la solidarité, mais ayons une feuille de route claire et que l'État s'y tienne – et ce quels que soient les gouvernements. De gauche comme de droite, personne n'a respecté jusqu'à présent ses engagements vis-à-vis des collectivités locales. D'ailleurs, nous le voyons bien avec la DGF, qui n'est qu'une juste compensation de transfert des compétences. Regardez aussi toutes les compétences qui ont été transférées sans aucune indemnité. Madame LAVARDE-BOËDA a même déposé un amendement à ce sujet, car plusieurs collègues maires se trouvent eux aussi dans cette situation. Par exemple, on nous transfère le Pacte Civil de Solidarité (PACS) sans aucune compensation, tout cela pour apprendre après que l'augmentation de nos dépenses sera plafonnée à 1,2 %.

Personnellement, je n'ai pas aujourd'hui d'avis sur la contractualisation et je ne sais pas s'il faut signer ou non. Encore une fois, nous manquons de visibilité. Clairement, j'aimerais bien savoir de quoi nous partons, ce à quoi nous devons arriver et la manière dont tout cela sera calculé. Je rappelle que les dépenses générales de fonctionnement de la mairie et des services aux Boulonnais étaient inférieures en 2017 à celles de 2011, alors même que la qualité des services n'a pas diminué. Bien au contraire, nous avons créé des écoles et 1 000 places de crèches supplémentaires. Cet effort financier fait par tous les Boulonnais, les élus, les fonctionnaires et les associations depuis 2011 sera-t-il pris en compte ? Je ne le sais pas. La question est posée. Si le point de départ est 2011, cela me va, mais si l'on retient 2017, cela risque d'être compliqué, surtout qu'avec les décisions de l'État la masse salariale augmentera au minimum de 1,5 %. Donc d'un côté, la masse salariale augmente au minimum de 1,5 % à la demande de l'État et de l'autre nous allons être plafonnés à 1,2 %. Cela signifie qu'il faudrait encore réaliser 0,3 % d'économies sur les dépenses déjà économisées depuis 2011. Cela risque vraiment de devenir compliqué. Bref, je suis d'accord avec vous sur ces sujets. D'ailleurs, aidez-nous à faire passer les messages à tous les intéressés. Oui, nous sommes ambitieux pour la Ville, oui la commune est bien gérée, et non nous ne voulons pas de prélèvements excessifs, brutaux, non calculés et non fléchés. Donc oui à la solidarité, mais dans des conditions raisonnables et organisées.

Enfin, sachez que j'ai encore appris hier, lors d'un déjeuner de maires à la Caisse des Dépôts et Consignations, que le Président de la République ne se prononcera pas sur la réforme institutionnelle d'Île-de-France le 14 février, mais qu'il a reporté son intervention au 15 mars. Vous nous demandez de nous projeter dans l'avenir alors que nous ne savons même pas si les départements ou les territoires seront supprimés. Il devait se prononcer le 15 octobre, puis le 15 novembre, puis le 15 décembre, puis le 15 janvier, puis le 15 février et il annonce maintenant qu'il se prononcera le 15 mars. S'il nous amène ainsi jusqu'aux vacances, il deviendra difficile de construire un budget. Nous allons donc faire au mieux ou tout du moins au moins pire. Nous en avons l'habitude et nous nous débrouillons avec nos moyens. Je trouve d'ailleurs que nous ne nous débrouillons pas trop mal et que nous pouvons être relativement fiers de ce que nous faisons globalement.

Nous devons voter sur le fait que ce rapport a été présenté devant le Conseil municipal et qu'il a été débattu.

La délibération n°8 est adoptée à l'unanimité.

9. DEMANDES DE SUBVENTIONS - ÉQUIPEMENTS CULTURELS MUNICIPAUX

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur

Cette délibération vous invite à autoriser le Maire à solliciter un certain nombre de demandes de subventions dans le domaine de la culture, notamment pour la bibliothèque Paul Marmottan et pour les bibliothèques municipales. Toutes ces subventions sont détaillées dans ce rapport. Je vous propose donc d'autoriser le Maire à signer les documents afférents.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.

10. PERSONNEL COMMUNAL - MESURES DIVERSES

Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, cette délibération comporte trois points. Le premier concerne l'adaptation de l'organigramme de l'administration et l'ajustement des effectifs qui en résulte. Il s'agit de l'organisation du premier échelon de l'administration, qui a été présentée au Comité Technique (CT) du 20 décembre dernier. Celui-ci sera désormais composé de huit pôles de compétences, chacun étant placé sous l'autorité d'un Directeur Général Adjoint (DGA), lui-même placé sous l'autorité du Directeur Général des Services (DGS). Le deuxième point concerne le recrutement d'un agent chargé du Système Informatique des Ressources Humaines (SIRH). Enfin, le point numéro trois porte sur la modification de la liste des emplois, pour lesquels un logement de fonction peut être concédé ou mis à disposition.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Les remarques concernent le point n° 1 de la délibération. Le groupe *La Ville Citoyenne* sollicite la communication du nouvel organigramme des services municipaux. Il lui est répondu que le document validé lors du CT exceptionnel du 20 décembre dernier concerne uniquement la structure du premier échelon de l'administration, identifiant huit pôles de DGA rattachés au DGS. À l'issue d'une concertation planifiée dans les semaines à venir avec les services et les représentants du personnel sera élaboré le nouvel organigramme de la Ville, lequel pourra alors être bien évidemment communiqué, après inscription à l'ordre du jour d'un nouveau CT. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Le groupe *La Ville Citoyenne* a exprimé son souhait que le secteur de la transition écologique dispose d'un pôle spécifique et qu'il soit doté d'un Directeur de la transition écologique et solidaire. Il lui est répondu d'une part qu'il ne s'agit pas d'une compétence Ville, mais d'une compétence relevant de GPSO, et que GPSO est doté d'une Direction du développement durable portant l'ensemble des projets relevant de ce secteur. D'autre part, il est indiqué que la MGP et la Région sont également compétentes en matière d'environnement. Enfin, il est précisé que la Ville dispose néanmoins d'un chargé de mission dans ce domaine. Par ailleurs, le groupe *La Ville Citoyenne* a regretté l'absence d'un schéma directeur de circulation douce sur le site Internet de GPSO. Il est précisé que le Conseil communautaire a délibéré sur un document d'orientations il y a déjà plusieurs mois. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Monsieur THELLIER.

M. THELLIER : Lorsque j'ai lu la liste des huit pôles du fonctionnement de la mairie, j'ai été frappé par l'absence d'un pôle important à mon sens, celui du développement durable et de la transition écologique, et l'on m'a parfaitement répondu en commission. Néanmoins, j'aimerais faire remarquer qu'il n'existe aucune rubrique au sujet des pistes cyclables sur le site Internet de la Ville, ni sur celui de GPSO. Autrement dit, si j'approuve le fait que les compétences en la matière soient déléguées à GPSO, encore faudrait-il que cette collectivité prenne les choses en main et qu'elle affiche très clairement l'ensemble des pistes cyclables de son territoire sur son site. Voilà ce que je tenais à dire. Merci.

M. BAGUET : Merci. Nous allons le lui signaler. Je mets aux voix.

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.

11. PROJET DE FUSION DES ÉCOLES MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE SILLY – AVIS PRÉALABLE DU CONSEIL MUNICIPAL

M. Pascal LOUAP, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,
La réussite de la fusion des deux écoles élémentaires du groupe scolaire Ferdinand Buisson nous invite, avec tous les représentants de la communauté éducative, à envisager d'autres initiatives de même nature là où elles semblent possibles ou susceptibles de présenter un intérêt pour la vie scolaire. Les représentants des parents d'élèves et les directrices des écoles maternelle et élémentaire Silly ont ainsi récemment fait part de leur vif intérêt pour le regroupement de ces deux écoles, situées sur le même site, en une école primaire unique.

Les deux conseils d'école réunis le 11 janvier 2018 ont émis un avis favorable unanime sur le projet de fusion des écoles maternelle et élémentaire Silly, sous la condition que Madame Emmanuelle BONNEHON, Directrice de la maternelle soit nommée Directrice de la future école primaire.

Le Conseil municipal doit également émettre un avis sur ce projet.

Aussi, conformément au souhait unanime, sous condition de la nomination de Madame Emmanuelle BONNEHON, je sollicite votre avis sur le projet de fusion des écoles maternelle et élémentaire Silly à compter de la rentrée 2018/2019.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.

12. PARTICIPATION DE LA VILLE AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIVÉES POUR L'ANNÉE 2018 – CONVENTION DE PARTICIPATION AU PROJET SCIENTIFIQUE DU LYCÉE NOTRE-DAME DE BOULOGNE

M. Pascal LOUAP, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,
Conformément à la législation en vigueur, cette délibération vise à fixer les conditions du montant de la participation de la Ville aux frais de fonctionnement des écoles privées pour l'année 2018.

Il vous est proposé de maintenir les montants des forfaits au même niveau que précédemment. Dans un contexte budgétaire contraint, le maintien du forfait pour tous les enfants scolarisés représente un effort conséquent pour la Ville. Par ailleurs, comme chaque année, les élèves de terminale S du lycée Notre-Dame de Boulogne, dans le cadre de leur participation au projet scientifique Alpha, présenteront les résultats de leurs travaux au cours des rencontres lycéennes internationales qui auront lieu à Dijon du 19 au 21 mars 2018.

Toujours dans ce cadre, le lycée Notre-Dame participe au partenariat engagé depuis septembre 2013 entre des lycées français et le lycée de Fukushima, au Japon. Il a donc sollicité la Ville pour participer au financement de ce projet.

Par conséquent, il vous est proposé d'approuver le projet de convention joint en annexe, et d'autoriser le Maire à le signer, sachant que cela engage une participation de la Ville pour un montant maximum de 3 440 euros.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Sachez que nous avons eu des échanges très constructifs avec l'ensemble des dirigeants des écoles privées sous contrat, notamment sur le montant du forfait scolaire versé aux écoles privées, puisque celui-ci est aligné sur le coût d'un élève dans le public. Je remercie d'ailleurs Monsieur LOUAP, Madame LAVARDE-BOËDA, les services de la direction de l'Éducation, ainsi que Madame de MAISTRE, chargée du suivi des écoles privées. Tout s'est très bien passé et nous avons comparé les calculs, même si cela était un peu difficile au début, car ils n'avaient pas la même grille de lecture que la nôtre. Finalement, le Directeur diocésain nous a adressé un courrier pour nous annoncer qu'il validait ces calculs, et qu'il était parfaitement en accord avec les nôtres. Nous versons donc exactement ce que nous devons aux écoles privées. Cette mise au point était nécessaire et nous devons nous revoir de nouveau en 2019 avec l'ensemble des responsables. Je mets aux voix cette délibération.

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.

13. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE FONDS RÉGIONAL D'ART CONTEMPORAIN D'ÎLE-DE-FRANCE ET LA DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DES HAUTS-DE-SEINE – APPROBATION ET AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER

M. Pascal LOUAP, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,
Pour l'année scolaire 2017/2018, le service des Publics du Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC) d'Île-de-France, propose à ses partenaires en milieu scolaire un programme culturel qui s'appuie sur le principe de la rencontre avec l'œuvre d'art comme initiateur d'une sensibilisation à l'art contemporain.

Ce projet est mené en partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) qui prend en charge une partie du financement.

Quatre écoles de la Ville participent à ce projet :

- l'école maternelle Gabriel et Charles-Voisin ;
- l'école maternelle Seine ;
- l'école élémentaire Ferdinand-Buisson ;
- l'école maternelle Castéja.

Aussi, il vous est proposé d'approuver la convention et d'autoriser le Maire à la signer.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Le groupe *La Ville Citoyenne* a souhaité savoir pourquoi seulement quatre écoles étaient concernées par ce dispositif. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Monsieur LOUAP, pourquoi seules quatre écoles sont-elles concernées ?

M. LOUAP : Parce que ce dispositif repose sur le volontariat des équipes pédagogiques et des directeurs d'écoles.

M. BAGUET : J'espère que d'autres écoles viendront s'y ajouter, car leur nombre n'est pas limité. Je mets aux voix.

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.

14. ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) MATERNELS ET ÉLÉMENTAIRES – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT « PRESTATION DE SERVICE ALSH / AIDE SPÉCIFIQUE RYTHMES ÉDUCATIFS » DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE

M. Pascal LOUAP, Maire-adjoint, rapporteur

La présente délibération a pour objet d'autoriser la signature de conventions d'objectifs et de financement « Prestation de service accueil de loisirs sans hébergement / Aide spécifique rythmes éducatifs » de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Hauts-de-Seine, relative au fonctionnement des structures d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH). En conséquence, je vous propose d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante jointe en annexe à la présente délibération.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.

15. BOURSES AU PERMIS DE CONDUIRE – ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE EN FAVEUR DES JEUNES BOULONNAIS DE 18 À 25 ANS

M. Pascal LOUAP, Maire-adjoint, rapporteur

Le dispositif *Bourses au permis de conduire* a pour vocation de proposer à des jeunes un financement partiel de leur inscription au permis de conduire, en échange de 30 heures de bénévolat dans une structure à vocation sociale ou humanitaire, et d'une demi-journée de stage de sensibilisation à la prévention routière.

Il vous est proposé aujourd'hui de vous prononcer sur l'attribution de cette aide financière. Après examen des dossiers et audition des candidats, cinq dossiers, qui vous sont présentés dans le tableau joint en annexe, ont été retenus. Je vous propose donc d'approuver l'attribution de ces bourses, qui permettront à ces cinq jeunes Boulonnais de bénéficier d'une aide essentielle à l'obtention de leur permis de conduire. La participation de la Ville représente une dépense totale de 3 700 euros.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Le groupe *La Ville Citoyenne* demande combien de dossiers ont été retenus au terme des deux sessions d'examen. Il lui a été répondu que treize dossiers avaient été retenus, dont huit en décembre dernier et cinq tout récemment. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Madame SHAN.

Mme SHAN : J'aimerais savoir si la Ville a un retour d'évaluation sur le bénévolat.

M. LOUAP : Je vous confirme que les associations sont très satisfaites de ces jeunes.

M. BAGUET : Nous demandons d'ailleurs à ces associations de réaliser un rapport écrit. Il peut être envisagé de vous les faire lire. Je mets aux voix.

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.

16. DÉMOCRATIE LOCALE – RENOUELEMENT DES MEMBRES DES CONSEILS DE QUARTIER DE LA VILLE

Mme Christine BRUNEAU, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,
La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité a rendu obligatoire la création de conseils de quartier pour les communes de 80 000 habitants et plus.

Le Conseil municipal a, par délibération 18 décembre 2014, renouvelé l'ensemble des conseils de quartier dans le prolongement du dispositif mis en place en 2010 (et réitéré en 2012), et approuvant d'une part la composition des conseils à 26 membres, auxquels s'ajoutent deux membres de l'association Union des Commerçants et Artisans de Boulogne-Billancourt (UCABB).

Le mandat des conseillers des six quartiers étant arrivé à terme, nous devons donc procéder à leur renouvellement pour la dernière partie du mandat.

Je rappelle que ces conseils de quartier sont considérés comme des relais importants entre la Municipalité et les habitants et qu'ils participent à un véritable travail de concertation avec les citoyens. Ainsi, 53 conseils de quartier se sont tenus au cours des trois dernières années ainsi que 127 groupes de travail sous l'égide des élus territoriaux, sans compter que 28 rencontres publiques ont été organisées. Ces travaux ont permis à chaque fois de structurer un ensemble de réflexions et de décisions. J'ajoute que 50 permanences des élus et des conseillers de quartier se sont déroulées sur les marchés pour favoriser le dialogue et développer les échanges avec les Boulonnais. Enfin, je rappelle que les conseils de quartier ont participé de manière très active à l'organisation des différentes animations de quartier, qui contribuent à renforcer le lien social. Je citerais notamment en exemple la fête des Cigales, les fêtes du Point-du-jour, Merry Christmas ou encore les Dîners blancs.

La durée du mandat proposée pour le renouvellement des conseillers de quartier vous est indiquée dans la délibération et doit être précisée. Ainsi, il est prévu que le mandat de ces nouveaux conseillers prenne terme au 31 janvier précédant le renouvellement du Conseil municipal. L'appel à candidatures lancé à la rentrée 2017 a permis de recueillir des candidatures pour les 156 postes à pourvoir, répartis en six conseils. Les élus territoriaux ont procédé à l'examen des candidatures en fonction des critères d'âge, de parité, de représentation professionnelle et de domiciliation géographique, conformément aux dispositions énoncées dans la délibération du 15 mai 2008. Il vous est donc proposé d'approuver le renouvellement des membres des six conseils de quartier de la Ville.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :

Le groupe *La Ville Citoyenne* évoque, parallèlement au renouvellement des membres des conseils de quartier de la Ville, le process observé dans le cadre du renouvellement des 80 membres du CESEL. Il s'interroge sur les critères retenus pour sélectionner les candidatures réceptionnées au titre des conseils de quartier. Il est répondu qu'en l'absence de textes juridiques applicables, chaque maire-adjoint de quartier reçoit personnellement les candidats en veillant à :

- respecter une répartition géographique à l'échelon du quartier ;
- s'assurer d'une représentation paritaire hommes-femmes ;
- garantir, dans la mesure du possible, une répartition par tranche d'âge ;
- vérifier la disponibilité, les centres d'intérêts et le possible investissement de chacun.

Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Madame SHAN.

Mme SHAN : Comme je ne me rappelle plus exactement les critères indiqués à la fois dans le *BBI* et sur le site de la Ville pour postuler, je ne suis pas certaine que tous les membres soient boulonnais. Aussi, le fait d'être boulonnais est-il un critère ?

M. BAGUET : Si vous parlez des représentants de l'Union des commerçants, tous ne sont pas forcément boulonnais, mais ils exercent tous à Boulogne-Billancourt. Quoi qu'il en soit, une personne qui ne travaille pas ou qui n'habite pas à Boulogne-Billancourt ne peut pas figurer sur la liste des conseillers de quartier. En revanche, si certains ont déménagé entre temps, nous modifierons la liste.

Comme vous venez de l'entendre, et afin d'éviter la confusion des fonctions entre les élus et les conseillers de quartier, nous vous proposons donc de mettre un terme aux responsabilités des conseillers de quartier au 31 janvier de l'année du renouvellement du Conseil municipal, et non pas à la fin du mandat municipal. Cela permettra d'éviter les confusions vis-à-vis des électeurs. Nous devons par conséquent voter cet amendement, dont l'article 1 est modifié, sachant que nous ne savons pas encore si les élections municipales auront lieu en 2020 ou en 2021.

L'amendement est approuvé à l'unanimité.

M. BAGUET : Je vous propose à présent de voter la liste présentée, sous réserve de son contrôle suite à la déclaration de Madame SHAN.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET : Je précise que la nouvelle composition comportera davantage de femmes, puisqu'il y avait jusqu'alors 51 % d'hommes et 49 % de femmes, et que c'est aujourd'hui l'inverse, avec 49 % d'hommes et 51 % de femmes. Sachez par ailleurs que 89 conseillers sur 156 ont souhaité être reconduits, soit 57 % et qu'il y a 67 nouveaux conseillers, soit 43 %.

17. TRAVAUX DE PEINTURE ET TRAVAUX DE MAÇONNERIE DANS DIVERS BÂTIMENTS COMMUNAUX – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LES MARCHÉS À BONS DE COMMANDE

M. Philippe TELLINI, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire,
Afin d'assurer correctement l'entretien de ses 300 bâtiments municipaux, la Ville doit lancer prochainement une consultation sous forme d'appels d'offres ouverts pour deux marchés. Il s'agit de marchés à bons de commande. L'un concerne des travaux de peinture et le second des travaux de maçonnerie. Cette délibération est récurrente puisque nous la proposons en séance tous les quatre ans.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

Mme de MAISTRE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur THELLIER.

M. THELLIER : Il s'agit là d'une procédure relativement souple, ce qui est une bonne chose. Envisagez-vous d'utiliser aussi ce type de procédure pour l'installation de capteurs solaires sur la toiture des bâtiments municipaux ?

M. TELLINI : Pourquoi pas ?

M. BAGUET : Merci. Je mets aux voix.

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.

18. SEINE MUSICALE - CONVENTION DE PARTENARIAT

M. Claude ROCHER, Conseiller municipal, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,
La Société STS Évènements est l'exploitant de la Seine Musicale, établissement dédié à la programmation de spectacles, de concerts et d'événements situé sur la pointe aval de l'Île Seguin à Boulogne-Billancourt.

Consciente du caractère exceptionnel du site et de l'environnement dont bénéficie son activité, STS Évènements souhaite œuvrer à son intégration territoriale et cohabiter harmonieusement avec la commune qui l'accueille, tout en profitant du dynamisme de la vie institutionnelle locale.

Dans cet objectif, les parties se sont entendues sur la possibilité de conclure une convention de partenariat bilatérale.

Afin de mettre en œuvre ce projet, il vous est proposé d'approuver ladite convention annexée, qui prévoit les conditions de cet accord entre la Société STS Évènements et la Ville, et d'autoriser le Maire à la signer. Merci.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Suite à une question du groupe *La Ville Citoyenne*, il a été précisé que la société STS Évènements est une joint-venture entre TF1 et Sodexo. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité.

19. RÉCOLEMENT DÉCENNAL DES MUSÉES – OPÉRATIONS DE POST-RÉCOLEMENT

M. Claude ROCHER, Conseiller municipal, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,
Le récolement du musée des Années 30 (MA-30) et du musée Paul Landowski a fait l'objet d'un plan de récolement décennal des collections des musées entre 2002 et 2014 à l'issue duquel 6 518 œuvres ont été récolées, dont 6 104 au MA-30 et 414 au musée Paul Landowski.

Il vous est proposé aujourd'hui d'approuver l'inscription sur les registres d'inventaire des œuvres appartenant aux musées n'ayant pas été inventoriées. Merci.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Je vous propose à présent de passer aux questions orales.

QUESTIONS ORALES

Question orale posée par Madame Judith SHAN, conseillère municipale du Groupe *La Ville Citoyenne*

Monsieur le Maire, chers collègues,
Une partie de ma question a été traitée dans le compte rendu de GPSO qui a été remis en séance. Toutefois, j'aimerais quand même la poser car il me semble que ce qui est présenté dans cette note comme étant une des premières mesures permettant de fluidifier la circulation a précisément été contre-productive. Ma question est la suivante :

« Depuis le 5 janvier, une partie du quai Georges-Gorse est fermée à la circulation pour permettre la construction de la station du Grand Paris Express.

L'impact sur la circulation en ville se fait ressentir jusqu'à la place Marcel-Sembat.

Au titre des facteurs qui pénalisent la circulation dans notre ville, pourriez-vous m'éclairer sur les deux points suivants qui concernent les deux axes les plus impactés :

- Pourquoi avoir détourné le débouché de la contre-allée s'ouvrant au Pont-de-Sèvres avant le carrefour Kermen/Leclerc ? En renvoyant l'ensemble des véhicules sortant des parkings et ceux s'engouffrant dans la contre-allée, croyant y trouver une cinquième voie de circulation sur la quatrième file, le demi-tour vers Sèvres est impossible. Les véhicules n'ont pas le temps et la place de s'insérer dans le flux, de telle manière qu'ils puissent repartir vers la rue de Silly ou le pont de Sèvres. Ils sont donc tous entraînés vers la Place Marcel-Sembat qui joue le rôle de redistributeur de direction en plus de son trafic habituel. La contre-allée se sature très rapidement en raison de la difficulté à s'insérer dans le flux de circulation du fait de ce débouché, piégeant les habitants du Pont-de-Sèvres à la sortie de leur parking. En parallèle, pour échapper à cet engorgement, de nombreux véhicules qui sont entrés en amont des parkings des résidents espèrent trouver un autre point de sortie en passant par le parking des commerces. Cela crée donc un chassé-croisé sur une seule file.

- Malgré la présence récente d'agents de police, de très nombreux deux-roues à moteurs utilisent les trottoirs de la rue Yves-Kermen, situés entre le cours de l'Île Seguin et l'avenue du Général-Leclerc, au mépris des piétons qui y circulent, n'en descendant que lorsqu'un risque de verbalisation est repéré. Est-il possible d'y installer un système de verbalisation automatique comme celui qui doit maintenant être en vigueur sur le forum du Pont-de-Sèvres ?

Enfin, parce que ce qui est évalué permet d'apporter des améliorations :

- Pourrions-nous avoir communication des mesures de flux enregistrées le 9 novembre 2017, notamment dans les deux sens à l'entrée du cours de l'Île Seguin ? Est-il prévu de faire de nouvelles mesures dans un futur proche ?

- De même, peut-on effectuer des mesures de pollution au carrefour Kermen/Leclerc depuis la mise en place de ce nouvel itinéraire afin de les comparer à celles préexistantes ?

Je vous remercie. »

Réponse de Monsieur Gauthier MOUGIN, Premier Maire-adjoint

« Ma chère collègue,
Je prends note de vos interrogations. Toutefois, je me permets de vous rappeler que nous sommes face à une situation absolument inédite, puisqu'au débouché d'un axe majoritaire de l'Île-de-France qui arrive au pont de Sèvres, nous nous retrouvons confrontés pour une longue période de 34 mois à

la fermeture des voies sur berges, axe majeur sur lequel plus de 30 000 véhicules transitent chaque jour dans chaque sens. En réalité, nous assistons à un phénomène qui est en train de se mettre en place. Aussi, et afin de pallier les conséquences relativement néfastes de celui-ci – car nous sommes tous d'accord sur ces constats – différentes mesures ont été prises en partenariat avec l'ensemble des intervenants qui travaillent sur ces difficultés, à savoir le Département, GPSO et les services communaux.

S'agissant de vos interrogations, le Conseil départemental a considéré qu'il était intéressant de modifier la trajectoire et la sortie de la voie de desserte des parkings, notamment celle de la résidence Aquitaine. Les riverains de ces logements sont effectivement inquiets, car ces modifications ont entraîné des difficultés de sorties.

Concrètement, nous avons demandé au Conseil départemental de bien vouloir reprendre sa copie, et d'envisager de nouvelles solutions pour fluidifier la sortie de cette voie parallèle. Néanmoins, j'attire quand même votre attention sur le fait que le débouché de cette voie ne doit en aucun cas permettre de tourner à gauche dans la rue de Silly ou de faire demi-tour vers le pont de Sèvres. Je rappelle à toute fin utile que le quart de tour à gauche et que le demi-tour sont interdits en agglomération, sauf voie de présélection. Toute personne qui commet ce genre d'attitude commet donc une infraction. Sachez que cette voie avait justement été modifiée pour faciliter le fait de tourner à droite dans la rue Yves-Kermen, et que la circulation de celle-ci avait été facilitée par la disparition d'une file de stationnement.

Par ailleurs, je rappelle que nous avons aussi connu un problème de temporisation des feux à ce carrefour. Aussi, comme ce sujet relève là encore du Conseil départemental, nous lui avons demandé de bien vouloir reprendre très rapidement sa copie, puisque l'accumulation de véhicules de la rue Yves-Kermen, et qui débouche jusqu'au carrefour du Vieux-Pont, crée là aussi des difficultés.

Nous sommes donc bien conscients de toutes ces problématiques et nous demandons systématiquement à nos partenaires de bien vouloir s'adapter au vu de ces constats quotidiens. Encore une fois, nous nous trouvons dans une situation inédite et celle-ci nécessite de la bonne volonté et de la réactivité de la part de tous.

Concernant la verbalisation des deux-roues qui commettent des infractions dans ce secteur, je vous signale que deux caméras ont été installées sur cette zone depuis le 8 janvier dernier et que la police municipale a déjà procédé à 68 verbalisations.

Enfin, pour conclure et globalement, car il est clair que ces difficultés génèrent bien entendu des problèmes de pollution et d'encombrements, j'attire quand même votre attention sur le fait que si les moyens utilisés aujourd'hui pour pallier les difficultés liées à la construction de la gare du Grand Paris Express sont une réalité, il faut aussi regarder devant nous et ne pas confondre l'horizon avec la limite de notre esprit. En effet, nous bénéficierons demain d'une gare du Grand Paris Express qui desservira tout un quartier, ce qui constituera un véritable gage de dépollution et d'amélioration des conditions de circulation pour tout le Sud de Boulogne-Billancourt. En outre, dès lors que le Gouvernement voudra bien accélérer son programme de livraison du Grand Paris Express, nous aurons alors une réelle satisfaction, et le progrès que cela représentera nous permettra d'oublier bien vite les difficultés d'aujourd'hui. »

M. BAGUET : Merci. Monsieur GUIBERT, on me dit que vous hésitez à poser votre question en fonction des réponses que vous auriez reçues. Souhaitez-vous quand même la poser ?

M. GUIBERT : Oui.

M. BAGUET : Dans ce cas allez-y.

Question orale posée par Monsieur Vincent GUIBERT, conseiller municipal du Groupe *La Ville Citoyenne*

« Monsieur le Maire, chers collègues,
Notre ville compte de l'ordre de 6 500 demandeurs d'emploi, inscrits à Pôle Emploi en catégories A ou B, à savoir ne travaillant pas ou bien travaillant à temps très partiel. Parmi eux, environ 40 % sont privés d'emploi depuis plus d'un an, soit de l'ordre de 2 500 personnes. S'y ajoutent celles et ceux, sans doute aussi nombreux, qui ont renoncé à retrouver une activité professionnelle et qui donc ne sont pas comptabilisés pas dans les statistiques.

Le projet « Territoire Zéro Chômage Longue durée » (TZCLD, en abrégé TZ) a pour ambition d'éradiquer ce fléau et ainsi de permettre à tout chômeur qui le souhaite de reprendre une vie sociale digne et normale via un retour à l'emploi. Une expérimentation nationale est en cours depuis janvier 2017 sur dix territoires habilités par la loi n° 2016-231, du 29 février 2016 (dont le rapporteur était Laurent GRANDGUILLAUME, à l'époque député de la Côte d'Or).

Les territoires visés par la loi ont été autorisés à créer des Entreprises à But d'Emploi (EBE) ayant pour vocation d'embaucher l'exhaustivité des chômeurs longue durée du territoire. La loi a créé un fonds d'expérimentation (co-présidé par Louis GALLOIS et Michel de VIRVILLE) dont l'objet est de subventionner une partie du démarrage de l'activité

Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

des EBE, par dérogation exceptionnelle aux lois françaises et européennes relatives à la concurrence. En un an, 800 chômeurs de longue durée ont ainsi retrouvé un emploi en CDI. Les media en font d'ailleurs de plus en plus largement écho, comme l'ont montré les reportages diffusés ces jours-ci suite à la journée portes ouvertes du 25 janvier dernier.

Une deuxième loi est en préparation pour l'année 2019. Cette loi habilitera une nouvelle série de plusieurs dizaines de territoires d'expérimentation ou généralisera le dispositif. A terme, le fonds serait remplacé par l'affectation directe au soutien financier des EBE de sommes actuellement allouées à l'indemnisation du chômage. À titre personnel, j'y vois une alternative bien plus valorisante et bien plus efficace que celle consistant à mettre en place un revenu universel inconditionnel.

Depuis plusieurs mois Monsieur le Maire, j'ai tenté d'attirer votre attention sur le projet TZCLD en vue pour notre ville de se porter candidate dans le cadre de cette deuxième expérimentation :

- Je vous en ai parlé lorsque nous nous sommes croisés en septembre lors du forum des associations, et vous ai remis le dépliant présentant le projet. Nous sommes alors convenus d'un rendez-vous de principe pour approfondir le sujet ;

- De septembre à novembre, deux courriels et deux appels téléphoniques à votre cabinet m'ont indiqué que le rendez-vous allait se tenir incessamment ; je n'ai pas insisté davantage, par courtoisie d'une part, mais aussi en raison du deuil qui a frappé nos services à cette même période et qui justifiait tout à fait un certain report de ce rendez-vous ;

- Nous en avons reparlé de façon informelle en marge de la réunion des commissions, précédant le Conseil municipal du 28 septembre dernier, puis à nouveau en fin de Conseil municipal le 7 décembre dernier. Avant les commissions du 4 décembre, un membre de votre cabinet m'a confirmé que le rendez-vous aurait bien lieu. Tout cela est resté sans suite ;

- Entre temps, et je l'en remercie, Madame Marie-Laure GODIN, Maire adjointe aux Ressources humaines, à la Vie associative et à la Politique de la Ville, également 4^e Vice-présidente du conseil départemental des Hauts-de-Seine (en charge des Affaires sociales, Solidarités et Insertion), avait bien voulu me recevoir. Elle a manifesté un intérêt certain pour ce projet, en m'indiquant que localement une décision d'engagement relèverait du territoire, territoire GPSO, faut-il le rappeler, dont vous êtes le Président, Monsieur le Maire. Au niveau départemental, dont vous êtes également Vice-président, la situation est incertaine tant que les réformes relatives à la Métropole du Grand Paris et à la disparition

éventuelle des départements ne sont pas finalisées, ce que nous comprenons tout à fait ;

- Le projet a été présenté succinctement le 12 décembre lors de la conférence organisée par l'association InVivo dont le thème était « *Le travail à l'ère numérique : progrès ou régression ?* » et lors de laquelle Laurent GRANDGUILLAUME, Président de l'association nationale TZCLD était notre invité ;

- La question a été abordée en commission territoriale « Développement économique, politique de la Ville » le 13 décembre dernier, à l'initiative d'un représentant de votre majorité municipale, et je l'en remercie. La suggestion a été formulée, de proposer que le projet TZ soit présent au prochain Forum emploi organisé par notre ville sous l'égide de Seine Ouest Entreprise et Emploi, agence de développement économique du territoire GPSO dont les compétences et l'efficacité sont, à juste titre, reconnues. Relevante semble-t-il de votre arbitrage et relayée à vos services, cette demande est restée à ce jour sans effet ;

- Enfin Monsieur le Maire, je vous ai laissé un message téléphonique le mercredi 24 janvier dernier, vous demandant de me rappeler ou de me recevoir afin d'évoquer ce projet et sa présence éventuelle au Forum Emploi du 15 février. Il n'en a rien été. (J'ajoute que vous m'avez déjà annoncé lundi dernier que votre réponse serait négative).

- Je tiens à préciser que cette démarche a le support entier de l'Association nationale et qu'il n'en coûtera rien d'autre à la Ville que de mettre une table et deux chaises à notre disposition dans l'Espace Bernard-Palissy où se tient cette manifestation, et d'indiquer dans la mesure de ce qui est encore possible à deux semaines de l'évènement, que l'association TZCLD y participe.

Dernière précision : plusieurs parlementaires des Hauts-de-Seine et de multiples associations ou institutions locales œuvrant dans le domaine de la réinsertion, informés de notre démarche, m'ont affirmé leur soutien et sont disposés à nous aider dans sa mise en œuvre.

D'où ma question Monsieur le Maire : Quelle attention accordez-vous aux milliers de chômeurs de longue durée, mais aussi ceux de plus courte durée, jeunes comme seniors, qui résident à Boulogne-Billancourt ? Comment envisagez-vous d'apporter un soutien au projet TZCLD ? Êtes-vous disposé à envisager une étude préalable à une éventuelle candidature lors de la deuxième expérimentation en 2019 ?

Et plus généralement : est-il permis d'avoir des idées ou de suggérer des initiatives allant dans le sens du bien commun et d'une meilleure qualité de la vie pour nos concitoyens, lorsque l'on siège dans votre opposition municipale ? Je vous remercie. »

Réponse de Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Maire

Merci, Monsieur GUIBERT, pour l'amabilité de votre propos. Je vous remercie surtout d'avoir évoqué les très nombreuses occasions d'échanges entre nous. Vous évoquez même notre échange téléphonique sur mon téléphone portable. Or, je ne suis pas certain que tout le monde possède mon numéro. Je prends même cela comme un hommage à ma grande disponibilité vis-à-vis des Boulonnais et de leurs élus. Merci donc d'avoir rappelé tout cela dans le détail.

Je ne suis pas certain qu'il soit très convenable de rappeler tous ces éléments dans une séance publique. Ceci dit, c'est votre choix et vous l'assumez. J'aimerais quand même vous dire quelque chose Monsieur GUIBERT. Connaissez-vous la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013, relative à la transparence de la vie publique ? Celle-ci a adopté une obligation générale d'abstention et de déport dans toutes les situations de conflits d'intérêts. Une situation de conflit d'intérêts est constituée dès lors qu'il existe une interférence d'intensité suffisante entre l'intérêt public qu'est chargé de défendre un élu, et des intérêts publics ou privés de nature à influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de son mandat. Je pose donc la question suivante : Monsieur GUIBERT, est-ce le conseiller municipal qui parle, est-ce le président d'ACDE Conseil, est-ce le membre de l'association RESSEO ou est-ce le militant socialiste ? Je crois, Monsieur GUIBERT, qu'il n'est pas raisonnable de tout mélanger et de tout confondre.

Sachez que Monsieur GUIBERT s'est présenté à Seine Ouest Entreprise en tant que conseiller, président d'ACDE Conseil, conseiller de RESSEO et conseiller municipal de Boulogne-Billancourt. Il a d'ailleurs comme partenaire l'association RESSEO sur son blog, dans lequel on retrouve des clients qui renouvellent leur confiance. Or, il s'agit comme par hasard des mêmes associations. L'équipe RESSEO est également présentée et l'on s'aperçoit que Monsieur Vincent GUIBERT dirige la société ACDE Conseil, spécialisée dans l'accompagnement des transformations d'entreprises. Enfin, j'ai également un autre document intitulé « Territoire zéro chômeurs, *la Ville Citoyenne* Boulogne-Billancourt-RESSEO », dans lequel Monsieur GUIBERT est encore cité.

De plus, lorsque nous avons échangé ensemble, je vous ai dit qu'il fallait patienter jusqu'à l'année prochaine, car vous étiez arrivés une fois le Forum organisé. En effet, je ne voyais pas pourquoi, au nom de l'équité, les anciennes associations et nos anciens partenaires seraient situés au premier étage de l'espace Bernard-Palissy, et pourquoi vous vous installeriez au rez-de-chaussée à côté du bureau d'accueil – c'est-à-dire à la meilleure place –, alors que vous étiez arrivés en dernier.

Monsieur GUIBERT, prenez du recul sur ce dossier, et ne nous donnez pas de leçons sur ce que la Ville et GPSO font pour les chômeurs. Ce forum est un véritable succès. Il sera d'ailleurs renouvelé cette année et le sera les années suivantes. Nous l'avons expliqué aux entreprises. Je rappelle également que Seine Ouest Entreprise réalise un travail de fond considérable. Toutes les associations de chômeurs sont les bienvenues, mais je me pose des questions concernant la vôtre, entre votre métier de conseil et votre fonction de conseiller municipal. Bref, je vous invite véritablement à prendre du recul. Merci de votre attention. Je lève cette séance.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur BAGUET lève la séance à 20h50.